



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 26 JUILLET 2024

AFFAIRE N° 25-20240726

**MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LES « TRAVAUX DE VOIE
URBAINE DU TAMPON » - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL
D'ACTIVITÉ (CRAC) ARRÊTÉ AU 31/12/2023**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de juillet à neuf heures et quinze minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^e km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués, le 19 juillet 2024, sous la présidence de Monsieur Jacquet HOARAU.

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : **48**

Présents : **31**

Absents représentés : **17**

Absents : **00**

Déport des conseillers
intéressés à l'affaire ou
ne prenant pas part au
vote : **03**

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet, THIEN AH KOON Patrice (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 20-20240726), GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, ROBERT Evelyne, PAYET-TURPIN Francemay, THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noéline, FONTAINE Henri, GENGE Jack, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie, FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, FULBERT-GERARD Gilberte, HOAREAU Sylvain, HUET Marie-Josée, LEICHNIG Stéphanie, LEJOYEUX Marie Andrée, LEVENEUR Inelda, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel.

BENARD Clairette Fabienne, GUEZELLO Alin.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 03-20240726).

PAYET Gilles.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

ROMANO Augustine représentée par DOMITILE Noëline, MONDON Laurence représentée par GASTRIN Albert, PICARDO Bernard représenté par MAUNIER Daniel, GONTHIER Charles Émile représenté par THERINCOURT Jean-Pierre, FONTAINE Véronique représentée par TECHER Doris, LEBON Jean Richard représenté par DIJOUX RIVIERE Mimose, THIEN AH KOON Patrice représenté par PAYET TURPIN Francemay (de l'affaire n° 21 à l'affaire n° 48-20240726, y compris la question diverse n° 01-20240726).

BENARD Monique représentée par PAYET Gilles.

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, HUET Mathieu représenté par HUET Marie-Josée, K/BIDI Émeline représentée par LEICHNIG Stéphanie, LEBON David représenté par FULBERT GERARD Gilberte, LANDRY Christian représenté par MUSSARD Rose Andrée, MUSSARD Harry représenté par JAVELLE Blanche Reine.

LEBON Louis Jeannot représenté par BENARD Clairette Fabienne.

- Commune de l'Entre-Deux -

GROSSET-PARIS Isabelle représentée par VALY Bachil (de l'affaire n° 04 à l'affaire n° 48-20240726, y compris la question diverse n° 01-20240726).

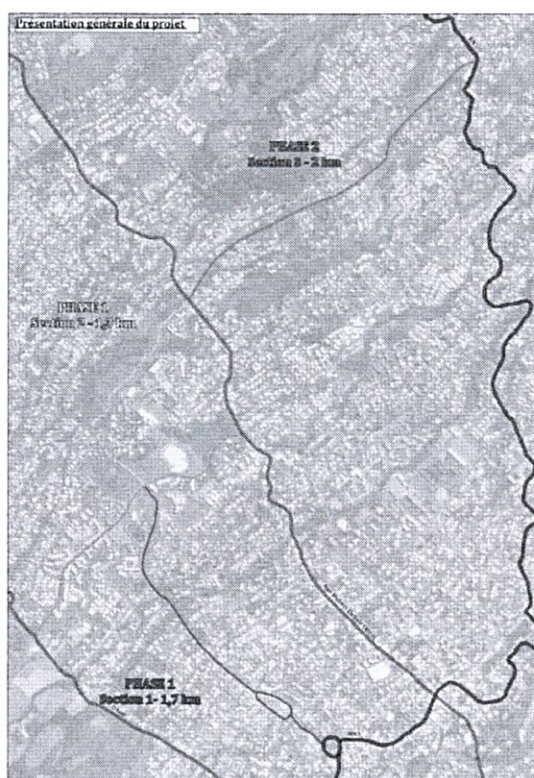
- Commune de Saint-Philippe -

COURTOIS Vanessa représentée par RIVIERE Olivier.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame Doris TECHER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 25-20240726**MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES « TRAVAUX DE VOIE URBAINE DU TAMPON - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE (CRAC) ARRETE AU 31/12/2023**

Le Président rappelle à l'Assemblée que par délibération du 24 février 2017, le Conseil communautaire a confié à la SPL Maraina un mandat de maîtrise d'ouvrage pour les « Travaux de la voie urbaine du Tampon ». Ce projet de voie urbaine consiste à créer une voie routière de 5 km qui intègre un TCSP répondant à la volonté politique de valorisation du transport en commun. Cette nouvelle voie fera partie intégrante des voies structurantes du réseau routier de la collectivité à court terme.



La mission de la SPL porte d'une manière générale, sur l'organisation de la gestion administrative, technique, financière et comptable de l'opération.

Le contrat comprend ainsi :

- la gestion des contrats de maîtrise d'œuvre,
- la préparation du choix des entreprises, la signature des contrats de travaux
- la gestion des contrats de travaux,
- le versement de la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre et des travaux,
- la préparation à la réception de l'ouvrage,
- l'assistance à la recherche de financement.

L'article 13 de la convention de mandat prévoit que le mandataire présente chaque année un Compte Rendu Annuel d'Activité afin d'examiner les conditions de réalisation du contrat.

Ce compte rendu, établi sur la base des opérations comptables arrêtées au 31 décembre 2023, est composé d'un état d'avancement et d'un bilan prévisionnel de l'opération, de l'évolution de ce bilan. L'ensemble de ces éléments est annexé à la présente délibération.

Le bilan financier prévisionnel approuvé au CRAC 2023 est de 54 782 592,64 € TTC et il se décompose comme suit :

Intitulé	€ HT	TVA	€ TTC
3018 Trx de voie urbaine tampon	50 490 868,78	4 291 723,86	54 782 592,64
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	2 057 850,29	174 917,29	2 232 767,58
3100 Honoraires Moe	1 550 055,86	131 754,75	1 681 810,61
3190 Honoraires MOE - Règlement MO	222 814,28	18 939,21	241 753,49
3210 Honoraires études géotechniques	64 516,13	5 483,87	70 000,00
3220 Honoraires pour analyse de la qualité de l'air	34 860,65	2 963,16	37 823,81
3230 Honoraires études acoustiques	19 850,00	1 687,25	21 537,25
3240 Honoraires de CSPS	32 258,06	2 741,94	35 000,00
3250 Honoraires études topographiques	33 490,00	2 846,65	36 336,65
3290 Honoraires autres études	68 953,72	5 861,07	74 814,79
3800 Révision des prix	31 051,59	2 639,39	33 690,98
4 TRAVAUX	47 655 800,20	4 050 743,02	51 706 543,22
4110 Travaux	44 872 330,88	3 814 148,12	48 686 479,00
4900 Imprévus travaux	2 008 354,08	170 710,10	2 179 064,18
4903 Actualisation et révisions travaux	775 115,24	65 884,80	841 000,04
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	757 218,29	64 363,55	821 581,84
5110 Rémunération	732 108,61	62 229,23	794 337,84
5800 Révisions	25 109,68	2 134,32	27 244,00
6 AUTRES DEPENSES	20 000,00	1 700,00	21 700,00
6101 Publication et insertion dans la presse	15 000,00	1 275,00	16 275,00
6102 Communication, concertation et reprographie	5 000,00	425,00	5 425,00

Montant prévisionnel global de l'opération : 50 490 868,78 € HT, soit 54 782 592,64 € TTC.

Ainsi, l'année 2023 s'est traduit par :

- l'approbation de la Commission d'Appel d'Offres et du Conseil Communautaire de la modification du marché n°1 au marché de travaux du lot n°1 (SBTPC), l'objectif étant de finaliser les quantités réellement effectuées dans le cadre d'un marché à bordereaux de prix unitaire. Pour mémoire, ce marché portait sur la réalisation de la voie de desserte de la nouvelle gare routière implantée à la ZAC P. Badré,
- la notification d'une étude juridique afin de dissocier les procédures DUP et environnementales,
- la réception des travaux de la voie de desserte de la nouvelle gare routière,

- le dépôt et l'instruction des dossiers réglementaires,
- l'approbation du phasage tenant en compte du foncier,
- la recherche de financement et participation,
- la poursuite de l'approbation de la DUP par la commune du Tampon
- la modification du DCE suite au phasage,
- la contractualisation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre concernant l'élaboration du phasage;
- l'approbation de la DUP par la commune du Tampon ;
- la notification des DGD des lots 1&2 pour les travaux de desserte de la gare routière.

Les évolutions entre le bilan approuvé en Conseil Communautaire le 24/09/2022 et le nouveau bilan propose pour l'année 2023 sont les suivantes :

Honoraires opérationnels

- Ligne 3190 – Honoraires MOE – Règlement MO : Cette ligne passe de 243 239,21 € TTC à 246 320,32 € TTC, soit une augmentation de 3 081,11 € TTC qui résulte de la contractualisation des marchés de Moe ainsi que des révisions,
- Ligne 3800 – Révisions des prix : Cette ligne passe de 52 431,87 € TTC à 75 210,21 € TTC, soit une augmentation de 22 778,34 € TTC qui se justifie par la réalité des révisions,
- Les autres lignes restent inchangées.

Le montant total des dépenses du poste Honoraires opérationnels passe de 2 232 767,58 € TTC à 2 258 627,03 € TTC, soit une augmentation de 25 859,45 € TTC.

Travaux

- Ligne 4110 – Travaux : Cette ligne passe de 48 686 479,00 € TTC à 48 659 680,11 € TTC,
- soit une diminution de 26 798,89 € TTC afin d'équilibrer le bilan,
Les autres lignes restent inchangées.

Le montant total des dépenses du poste Travaux passe de 51 706 543,22 € TTC à 51 679 744,33 € TTC, soit une diminution de 26 798,89 € TTC.

Rémunération du Mandataire

Le montant total des dépenses du poste Rémunération du mandataire reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire. 821 581,84 € TTC.

Autres dépenses

- Ligne 6101 – Publication et insertion dans la presse : Cette ligne passe de 16 275,00 € TTC à 17 214,44 € TTC, soit une augmentation de 939,44 € TTC qui se justifie par les dépenses réellement engagées ;
- Ligne 6102 – Communication, concertation et reprographie : Cette ligne reste inchangée.

Le montant total des dépenses du poste Autres dépenses passe de 21 700,00 € TTC à 22 639,44 € TTC, soit une augmentation de 939,44 € TTC.

Conclusion

Le montant total des dépenses du bilan proposé au 01/01/2024 reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé en Conseil Communautaire le 22/08/2023, c'est-à-dire 54 782 592,64 € TTC.

Le Compte-Rendu Annuel d'activité de l'exercice 2023 est joint en annexe à cette délibération.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité (CRAC) relatif aux « Travaux de voie Urbaine du Tampon » arrêté au 31/12/2023, comprenant le plan de financement prévisionnel actualisé s'élevant à 54 782 592,64 € TTC,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré (M. VIENNE Axel, M. HUET Henri-Claude, M. THIEN AH KOON Patrice représenté par Mme PAYET TURPIN Francemay, en tant que membres du Conseil d'administration de la SPL Maraina, ne prenant pas part au débat et vote de cette affaire et ayant quitté la salle), à la majorité des suffrages exprimés (2 voix contre : Mme BASSIRE Nathalie, M. FONTAINE Gilles ; ainsi que 14 abstentions : Mme JAVELLE Blanche Reine, Mme FULBERT-GERARD Gilberte, M. HOAREAU Sylvain, Mme HUET Marie-Josée, Mme LEICHNIG Stéphanie, Mme LEJOYEUX Marie Andrée, Mme LEVENEUR Inelda, Mme MUSSARD Rose Andrée, M. LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, M. HUET Mathieu représenté par HUET Marie-Josée, Mme K/BIDI Émeline représentée par LEICHNIG Stéphanie, M. LEBON David représenté par FULBERT GERARD Gilberte, M. LANDRY Christian représenté par MUSSARD Rose Andrée, M. MUSSARD Harry représenté par JAVELLE Blanche Reine),

- **approuve le compte-rendu annuel d'activité (CRAC) relatif aux « Travaux de voie Urbaine du Tampon » arrêté au 31/12/2023, comprenant le plan de financement prévisionnel actualisé s'élevant à 54 782 592,64 € TTC,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

Abstention : 14

Contre : 02

Pour : 29

**POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,**



Doris TECHER

Le Président de la CASUD,



Jacquet HOARAU

Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 14/08/2024

Envoyé en préfecture le 14/08/2024

Reçu en préfecture le 14/08/2024

Publié le

ID : 974-249740085-20240726-AFF25_CC260724-DE



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD



MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE
« TRAVAUX DE VOIE URBAINE DU TAMPON »

Compte-Rendu Annuel d'Activité
Année 2023

Avril 2024



Société Publique Locale Maraina
38 rue Colbert – 97460 Saint-Paul
Tel : 0262 91 91 60 - Email : contact@spl-maraina.com

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE LA MISSION.....	3
I.1 CONTEXTE DE LA MISSION	3
I.2 OBJET DU MANDAT.....	6
I.3 LES MISSIONS DU MANDATAIRE.....	6
I.4 LES INTERVENANTS	7
II. CADRE JURIDIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER.....	8
II.1 RAPPEL DES DECISIONS ADMINISTRATIVES.....	8
II.2 ACTES ADMINISTRATIFS ENGAGES AU 31/12/2023.....	9
II.3 BILAN FINANCIER PREVISIONNEL APPROUVE	11
III. ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION	12
III.1 ETAT D'AVANCEMENT OPERATIONNEL AU 31/12/2023 – A VERIFIER ET A COMPLETER.....	12
III.2 BILAN OPERATIONNEL DE L'ANNEE 2023	25
III.3 ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER AU 31/12/2023.....	26
IV. PREVISIONNEL DE L'OPERATION POUR L'ANNEE 2024	27
IV.1 AVANCEMENT OPERATIONNEL PREVISIONNEL.....	27
IV.2 ECHEANCIER DES APPELS DE FONDS	27
V. BILAN FINANCIER AU 31/12/2023 ET PROPOSITION D'UN NOUVEAU BILAN POUR L'ANNEE 2024.....	28
VI. ANNEXES	30
VI.1 EVOLUTION DU BILAN DANS LE TEMPS	30
VI.2 PLANNING PREVISIONNEL ACTUALISE AU 31/12/2023	31
VI.3 RECAPITULATIF DES DEPENSES REGLEES POUR L'ANNEE 2023	32

I. PRESENTATION DE LA MISSION

I.1 CONTEXTE DE LA MISSION

La Commune du Tampon connaît depuis quelques décennies un essor démographique important qui s'est traduit par un étalement urbain, principe d'aménagement longtemps privilégié faisant ainsi de l'automobile un mode prépondérant de déplacement.

Aujourd'hui, face à un réseau voirie communal qui se caractérise par :

- La présence d'une véritable épine dorsale à l'échelle de la commune : la RN3 ;
- L'existence de plusieurs voies structurantes telles que la RD3, la RD400, le boulevard Général de Gaulle, assurant la diffusion des flux depuis la RN3 ;
- La présence d'un réseau dense de voie communale présentant une prédominance d'axes orientés dans la pente.

Conjugué à une mauvaise organisation du transport public, la ville est alors confrontée à une saturation de la circulation. L'augmentation de la pollution, du bruit et de l'insécurité routière, notamment en centre-ville conduit ainsi à une dégradation du cadre de vie tamponnaise.

Face à ce constat, l'ensemble des acteurs s'accorde à dire qu'une mutation structurelle de son territoire est à envisager. La restructuration du réseau viaire est le fondement de cette nouvelle organisation de l'espace et à ce titre, la Commune du Tampon envisage de doter fortement de nouvelles voies structurantes dont notamment la voie urbaine.

La voie urbaine à créer, d'une longueur totale de 5 km, doit faire partie intégrante des voies structurantes du réseau routier de la collectivité à court terme.

De plus, dans le cadre de sa politique de valorisation du transport en commun, la CASUD, en 2013, a décidé de créer une nouvelle gare routière implantée à la ZAC Paul Badré. Les études sont en cours (phase PRO) et le démarrage des travaux est programmé pour le second semestre 2017.

Afin d'assurer la desserte de cette nouvelle gare routière, la CASUD a opté pour un phasage du projet de Voie Urbaine de la manière suivante :

- ↳ **Phase 1** : réalisation de la portion comprise entre la Tour des Azalées et la RD 3, soit **3,07 km** ;
- ↳ **Phase 2** : réalisation des portions comprises entre la RD 3/RN3 au 14ème km, soit **2,25 km**.

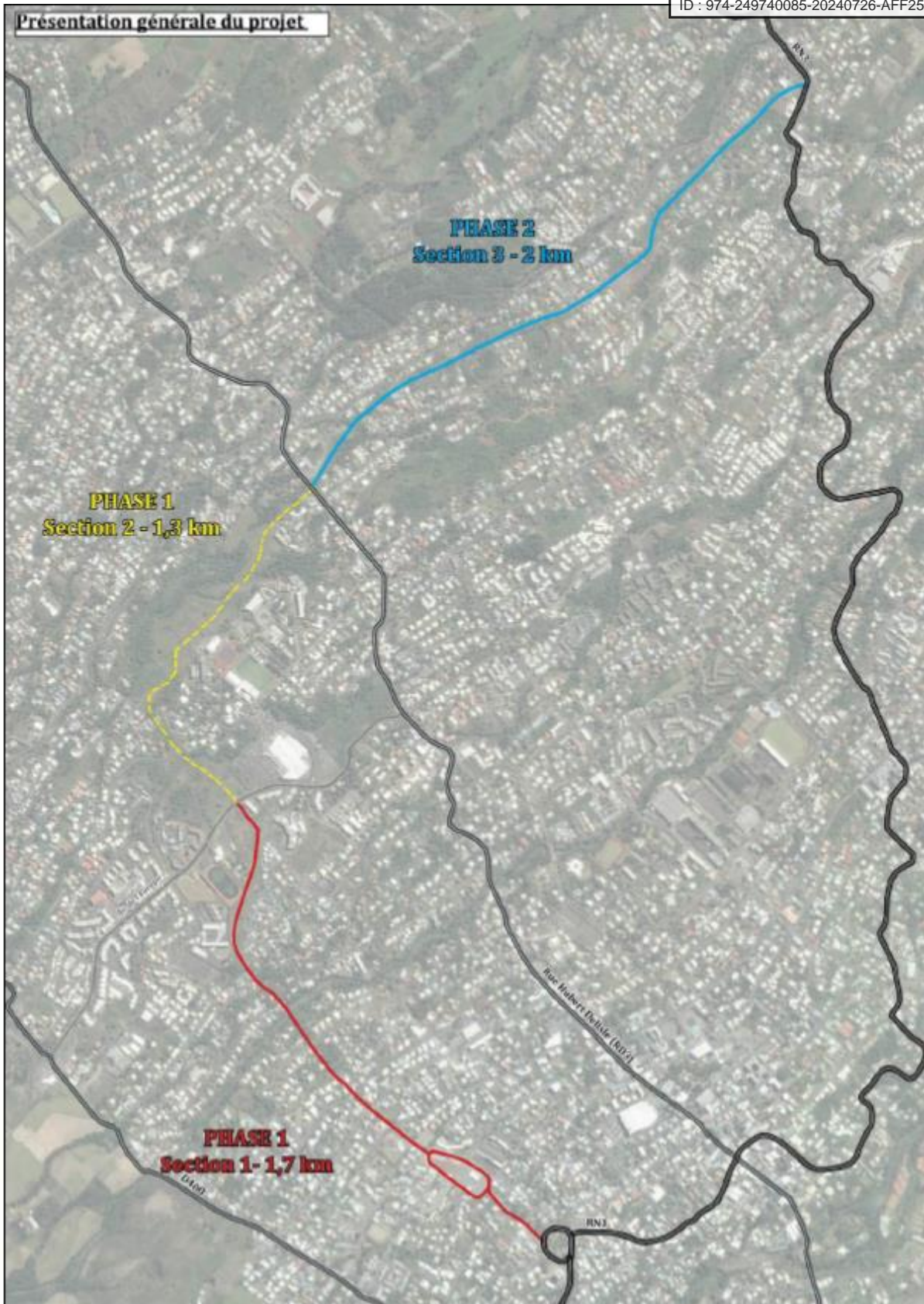


Figure 1 - Tracé de la Voie urbaine du Tampon

Fonctionnement général : Phase 1 - Section 1

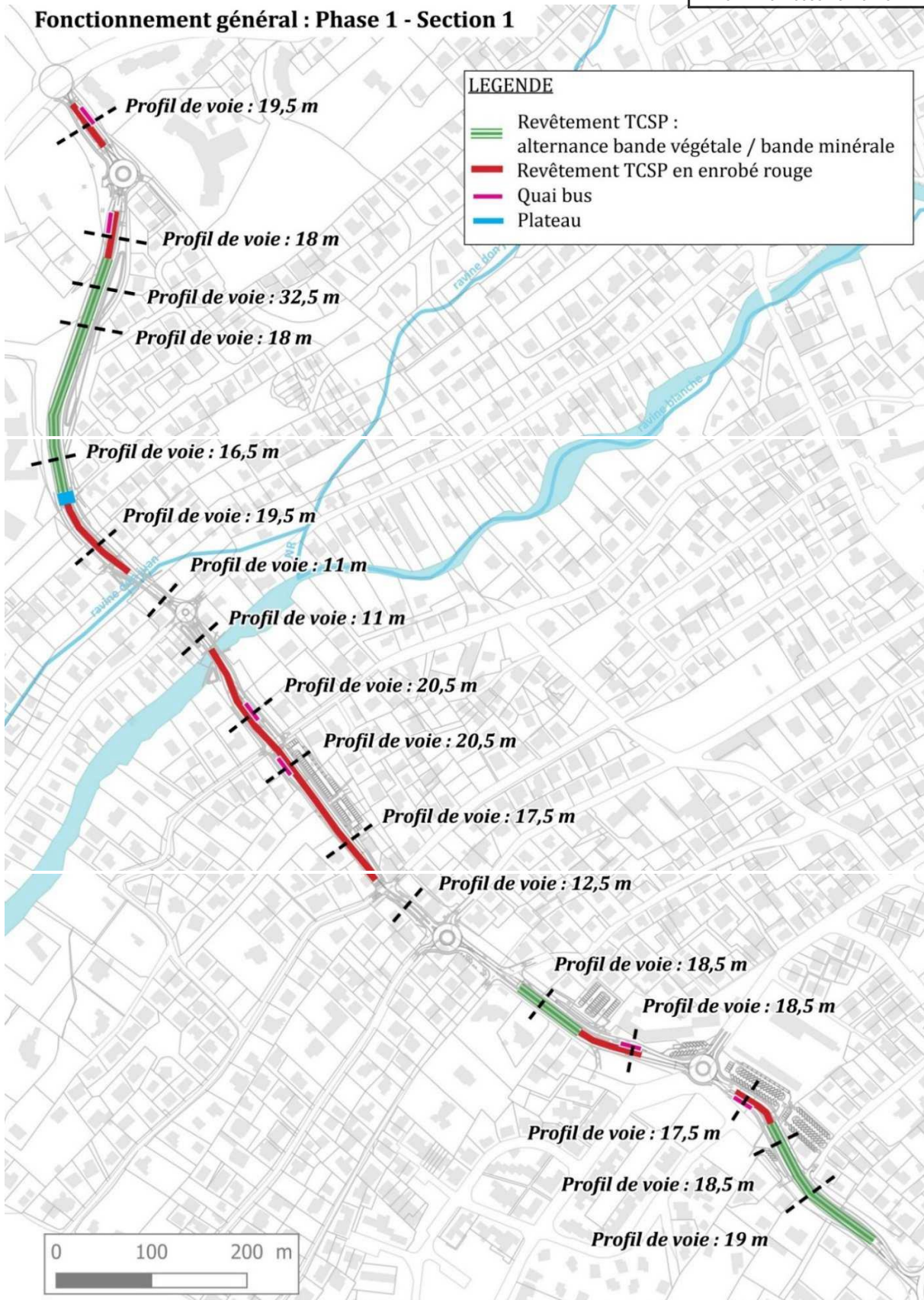


Figure 2 - Profil de voirie et identification des emprises TCSP de la section 1

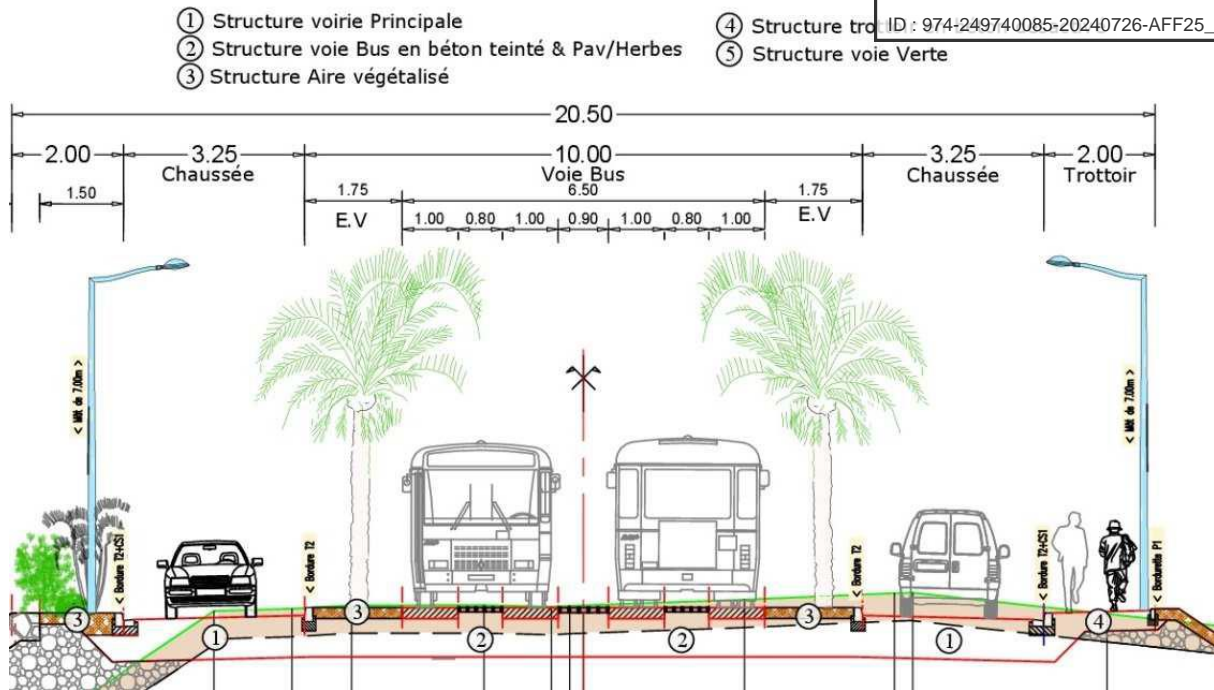


Figure 3 - Profil de base de la voie TCSP

I.2 OBJET DU MANDAT

La CASUD a sollicité l'intervention d'un mandataire pour la mise en œuvre de l'opération, conformément aux dispositions du Titre 1er de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985. La SPL Maraïna a été désignée pour assurer cette mission par délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2017. La convention de mandat a été notifiée le 1^{er} juin 2017.

I.3 LES MISSIONS DU MANDATAIRE

Le mandat de Maîtrise d'Ouvrage comprend :

- La gestion du contrat de maîtrise d'œuvre ;
- La préparation de l'accord sur le projet ;
- La préparation du choix de l'entrepreneur, signature du contrat de travaux, après approbation du choix de l'entrepreneur par le maître de l'ouvrage, et gestion du contrat de travaux ;
- Le versement de la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre et des travaux ;
- La préparation à la réception de l'ouvrage ;
- L'assistance à la recherche de financement ;
- L'accomplissement de tous actes afférents aux attributions mentionnées ci-dessus.

I.4 LES INTERVENANTS

Organismes	Qualité	Interlocuteurs	N° tél/GSM	Mail
CASUD	Maître d'ouvrage	Pascal HOARAU	0692 32 71 05	phoarau@casud.re
		Doris CARASSOU	0692 88 78 36	dcarassou@casud.re
		Stéphane EVENO	0262 30 87 87	stephane.eveno@wanadoo.fr
		Frédéric JAMBOIS	0262 30 87 87	fjambois@casud.re
COMMUNE DU TAMPON	Collectivité partenaire	Sharif ISSOP	0692 54 47 38	sharif.issop@mairie-tampon.fr
		Daniel GRONDIN	0692 77 44 42	daniel.grondin@mairie-tampon.fr
		Aurore PAYET	0262 57 86 07	aurore.payet@mairie-tampon.fr
		Benoît LAURET	0692 85 58 39	benoit.lauret@mairie-tampon.fr
SPL Maraina	Mandataire	David AMEDEE	0692 86 57 25	david.amedee@spl-maraina.com
		Pasquin PARADIS	0692 10 70 31	pasquin.paradis@spl-maraina.com
SAFEGE REUNION	Mandataire groupement MOE TRANCHE 1	François BALANEC	0692 95 83 48	francois.balanec@suez.com
OMEGA DARWIN CONCEPT	Mandataire groupement MOE TRANCHE 2	Cyril HOAREAU	0692 64 19 47	choareau@omegadc.re
		Yann BEGUE	0692 49 29 11	ybegue@omegadc.re

II. CADRE JURIDIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER

II.1 RAPPEL DES DECISIONS ADMINISTRATIVES

- ↵ **24/02/2017 Délibération du Conseil Communautaire**
 - Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux « travaux de voie urbaine du Tampon », de son contenu, de son montant prévisionnel et du financement des études
- ↵ **21/03/2017 Avis du Comité Technique et d'Engagement (CTE) – SPL Maraina**
 - Formulation d'un avis circonstancié favorable sur la faisabilité de l'opération
- ↵ **19/04/2017 Décision du Conseil d'Administration (CA) - SPL Maraina**
 - Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour un montant global de l'opération de 54 782 592,63 TTC, dont une rémunération de 740 100,20 € TTC
- ↵ **01/06/2017 Notification de la convention de mandat à la SPL Maraina**
- ↵ **22/03/2019 Approbation du CRAC 2017 par le Conseil Communautaire**
- ↵ **13/09/2019 Décision du Conseil d'Administration (CA) – SPL Maraina**
 - Approbation du bilan de la concertation
- ↵ **29/11/2019 Approbation de l'Avenant N°1 à la convention de mandat par le Conseil Communautaire**
- ↵ **20/03/2020 Notification de l'Avenant N°1 à la convention de mandat**
- ↵ **18/09/2020 Approbation du CRAC 2018 par le Conseil Communautaire**
- ↵ **18/12/2020 Approbation du CRAC 2019 par le Conseil Communautaire**
- ↵ **24/09/2021 Approbation du CRAC 2020 par le Conseil Communautaire**
- ↵ **23/09/2022 Approbation du CRAC 2021 par le Conseil Communautaire**
- ↵ **22/08/2023 Approbation du CRAC 2022 par le Conseil Communautaire**
- ↵ **22/08/2023 Approbation de l'Avenant N°2 à la convention de mandat par le Conseil Communautaire**
- ↵ **05/01/2024 Notification de l'Avenant N°2 à la convention de mandat**

II.2 ACTES ADMINISTRATIFS ENGAGES AU 31/12/2023

Intitulé	Bilan approuvé € TTC	Titulaire	Date de notification	Engagement € TTC				Réalisé			% avancement	Régulé au 31/12/2023
				Base	Montant des avenants	Total engagé	Reste à engager	Réalisé au 31/12/2023 hors révisions de prix	Révisions de prix	Reste à réaliser		
3018 Trx de voie urbaine tampon	54 782 592,64			3 895 951,62	401 228,62	4 297 180,24	50 485 412,40	3 336 729,39	371 184,24	960 450,85	77,65	3 678 058,50
3100 Honoraires Moe	1 662 592,32			1 146 686,50	429 011,13	1 575 697,63	86 894,69	893 299,62		682 398,01	56,69	893 299,62
Lettre commande				487,08		487,08		487,08				487,08
20-06667 CONSTAT D HUISSIER A VIS ENQUETE PUBLIQUE		00351 Laurent BONNAFOUS	14/10/2020	487,08		487,08		487,08				487,08
Marchés de Prestations Intellectuelles				1 146 199,42	429 011,13	1 575 210,55		892 812,54				892 812,54
17-04545 MARCHE MOE		00437 SARL OMEGA	17/02/2017	1 146 199,42	153 566,02	1 299 765,44		740 122,44				740 122,44
3190 Honoraires MOE - Règlement MO	243 239,21			465 871,87	-202 643,20	263 228,67	-19 989,46	246 320,32		16 908,35	93,58	246 320,32
Marchés de Prestations Intellectuelles				465 871,87	-202 643,20	263 228,67		246 320,32				246 320,32
17-04550 MARCHE MOE		00301 SAFEGE	16/05/2013	465 871,87	-202 643,20	263 228,67		246 320,32				246 320,32
3210 Honoraires études géotechniques	68 514,28			68 053,37		68 053,37	460,91	68 053,37			100,00	68 053,37
Marchés de Prestations Intellectuelles				68 053,37		68 053,37		68 053,37				68 053,37
18-04789 REALISATION MISSION GEOTECHNIQUE G1+G2+G4		00008 GEISER	19/12/2017	68 053,37		68 053,37		68 053,37				68 053,37
3220 Honoraires pour analyse de la qualité de l'air	37 823,81			23 827,31		23 827,31	13 996,50	23 827,31			100,00	23 827,31
Marchés de Prestations Intellectuelles				23 827,31		23 827,31		23 827,31				23 827,31
18-04787 REALISATION ETUDE AIR		1165 EGIS STRUCTURES ET ENVIRONNEMENT	19/12/2017	23 827,31		23 827,31		23 827,31				23 827,31
3230 Honoraires études acoustiques	22 014,65			22 014,65		22 014,65		22 014,65			100,00	22 014,65
Lettre commande				10 199,00		10 199,00		10 199,00				10 199,00
19-06177 prestations similaires d'étude acoustique_ voie urbaine au Tampon		00365 IMAGEEN SARL		4 470,20		4 470,20		4 470,20				4 470,20
22-07357 ETUDE ACOUSTIQUE COMPLEMENTAIRE		00365 IMAGEEN SARL	14/01/2022	5 728,80		5 728,80		5 728,80				5 728,80
Marchés de Prestations Intellectuelles				11 815,65		11 815,65		11 815,65				11 815,65
18-04786 REALISATION ETUDES ACOUSTIQUE		00365 IMAGEEN SARL	19/12/2017	11 815,65		11 815,65		11 815,65				11 815,65
3240 Honoraires de CSPS	35 000,00			10 253,25		10 253,25	24 746,75	9 624,48	702,66	628,77	93,87	10 327,14
Marchés de Prestations Intellectuelles				10 253,25		10 253,25		9 624,48	702,66			10 327,14
19-00069/001 BC N°1 - Phase 1 : Conception		00293 ARCHITEX	03/07/2019	6 054,30		6 054,30		5 425,54	159,79			5 585,33
19-00069/002 BC N°2 - Phase 2 : Réalisation		00293 ARCHITEX	03/07/2019	4 198,95		4 198,95		4 198,94	542,87			4 741,81
3250 Honoraires études topographiques	36 336,65			37 204,65		37 204,65	-868,00	35 213,68		1 990,97	94,65	35 213,68
Lettre commande				8 886,15		8 886,15		7 763,18				7 763,18
22-07358 RELEVES TOPO COMPLEMENTAIRES		00418 TOPO SERVICES	07/01/2022	8 886,15		8 886,15		7 763,18				7 763,18
Marchés de Services				28 318,50		28 318,50		27 450,50				27 450,50
18-04788 PRESTATIONS DE GEOMETRE		00112 SARL CABINET VEYLAND	21/12/2017	28 318,50		28 318,50		27 450,50				27 450,50
3290 Honoraires autres études	74 814,79			71 452,06		71 452,06	3 362,73	57 564,06		13 888,00	80,56	57 564,06
Lettre commande				42 260,13		42 260,13		37 052,13				37 052,13
18-04880 Consultation juridique		1188 LLC & ASSOCIES		1 432,20		1 432,20		1 432,20				1 432,20
18-05127 COMPTAGES ROUTIERS		1229 ALYCE		4 285,75		4 285,75		4 285,75				4 285,75
19-05978 Consultation juridique complémentaire		1188 LLC & ASSOCIES		2 112,00		2 112,00		2 112,00				2 112,00
20-06563 Constitution du Permis d'Aménager		1368 UNIVERTDURABLE		15 081,50		15 081,50		9 873,50				9 873,50
21-07335 LC 2021.139 - HONOS COMMISSAIRE ENQUETEURS		1458 Janil VITRY		2 531,18		2 531,18		2 531,18				2 531,18
22-07476 ETUDE AIR ET SANTE COMP		1165 EGIS STRUCTURES ET ENVIRONNEMENT	20/04/2022	13 996,50		13 996,50		13 996,50				13 996,50
23-07876 Consultation juridique		0931 CABINET ERIC DUGOUJON		2 821,00		2 821,00		2 821,00				2 821,00
Marchés de Prestations Intellectuelles				29 191,93		29 191,93		20 511,93				20 511,93
18-05250 CONV CO FINANCEMENT EXPLOI MODELE REGIONAL DE DEPLACEMENTS		00001 REGION REUNION	07/09/2018	8 680,00		8 680,00						
21-07334 M.2021.017 ETUDE DE CIRCULATION		1457 TRANSMOBILITES	22/11/2021	20 511,93		20 511,93		20 511,93				20 511,93
4110 Travaux	48 686 479,00			1 269 752,83	142 826,06	1 412 578,89	47 273 900,11	1 417 717,18		-5 138,29	100,36	1 417 717,18
Marchés de Travaux				1 269 752,83	142 826,06	1 412 578,89		1 417 717,18				1 417 717,18
18-05533 LOT 1 - Travaux de voiries et réseaux divers, aménagement paysager et de mobilier urbain		0576 SBTPC	18/10/2018	1 192 933,78	142 826,06	1 335 759,84		1 340 898,14				1 340 898,14
18-05534 LOT 2 - Travaux d'électricité et d'éclairage public		0763 CITEOS BOURBON LUMIERE	18/10/2018	76 819,05		76 819,05		76 819,04				76 819,04
5110 Rémunération	794 073,40			762 303,21	32 034,63	794 337,84	-264,44	544 562,80		249 775,04	68,56	521 945,31
Rémunérations Forfaitaires				762 303,21	32 034,63	794 337,84		544 562,80				521 945,31
17-04454 Rémunérations Forfaitaires		00414 CASUD	30/05/2017	762 303,21	32 034,63	794 337,84		544 562,80				521 945,31



6101 Publication et insertion dans la presse	16 275,00		17 172,94	17 172,94	-897,94	17 172,94		100,00	17 172,94
Lettre commande			16 450,55	16 450,55		16 450,55			16 450,55
17-04583 AVIS DE PARUTION GEOMETRE		00009 LE JIR - LE JOURNAL	405,05	405,05		405,05			405,05
17-04602 AVIS DE PARUTION ETUDE ACOUSTIQUE		00011 DILA - BOAMP	97,65	97,65		97,65			97,65
17-04619 AVIS DE PARUTION ETUDE ACOUSTIQUE		00009 LE JIR - LE JOURNAL	353,43	353,43		353,43			353,43
17-04620 AVIS DE PARUTION ETUDE ACOUSTIQUE		00010 LE QUOTIDIEN	359,35	359,35		359,35			359,35
17-04622 AVIS DE PARUTION GEOMETRE		00010 LE QUOTIDIEN	395,29	395,29		395,29			395,29
17-04663 AVIS DE PARUTION ETUDE AIR		00011 DILA - BOAMP	97,65	97,65		97,65			97,65
17-04681 AVIS DE PARUTION ETUDE AIR		00009 LE JIR - LE JOURNAL	373,28	373,28		373,28			373,28
17-04686 AVIS DE PARUTION ETUDE AIR		00010 LE QUOTIDIEN	395,29	395,29		395,29			395,29
17-04693 AVIS DE PARUTION ETUDE GEOTECHNIQUE TYPE G1, G2		00009 LE JIR - LE JOURNAL	357,40	357,40		357,40			357,40
17-04695 AVIS DE PARUTION ETUDE GEOTECHNIQUE TYPE G1, G2		00010 LE QUOTIDIEN	395,29	395,29		395,29			395,29
17-04696 Avis rectificatif_Etude air		00011 DILA - BOAMP	97,65	97,65		97,65			97,65
17-04704 RECTIFICATIF - AVIS DE PARUTION ETUDE AIR		00010 LE QUOTIDIEN	413,25	413,25		413,25			413,25
18-04804 RECTIFICATIF - AVIS DE PARUTION ETUDE AIR		00009 LE JIR - LE JOURNAL	170,76	170,76		170,76			170,76
18-04889 Avis de parution : trx nouvelle gare routière lots 1 et 2		00011 DILA - BOAMP	976,50	976,50		976,50			976,50
18-04893 Avis de parution CSPS		00010 LE QUOTIDIEN	422,24	422,24		422,24			422,24
18-04898 AVIS DE PARUTION CSPS		00009 LE JIR - LE JOURNAL	370,59	370,59		370,59			370,59
18-04927 AVIS DE PARUTION : TRX NOUVELLE GARE		00009 LE JIR - LE JOURNAL	450,01	450,01		450,01			450,01
18-04932 AVIS DE PARUTION : TRX NOUVELLE GARE		00010 LE QUOTIDIEN	494,11	494,11		494,11			494,11
18-04947 AVIS RECTIFICATIF - TVX NOUVELLE GARE ROUTIERE - LOTS 1 ET 2 / 18-61826		00011 DILA - BOAMP	97,65	97,65		97,65			97,65
18-04951 AVIS RECTIFICATIF : TRX NOUVELLE GARE - FACT 142607 DU 07/05/18		00009 LE JIR - LE JOURNAL	426,19	426,19		426,19			426,19
18-04953 AVIS RECTIFICATIF : TRX NOUVELLE GARE - FACT 142607 DU 07/05/18		00010 LE QUOTIDIEN	440,21	440,21		440,21			440,21
18-05555 AVIS D'ATTRIBUTION_TRX NOUVELLE GARE LOTS 1 ET 2		00011 DILA - BOAMP	488,25	488,25		488,25			488,25
18-05580 AVIS D'ATTRIBUTION_TRX NOUVELLE GARE LOTS 1 ET 2		00009 LE JIR - LE JOURNAL	501,64	501,64		501,64			501,64
18-05581 AVIS D'ATTRIBUTION_TRX NOUVELLE GARE LOTS 1 ET 2		00010 LE QUOTIDIEN	521,06	521,06		521,06			521,06
19-06085 Avis de parution_Travaux voie expresse du Tampon		00011 DILA - BOAMP	976,50	976,50		976,50			976,50
19-06123 Avis supplémentaire : Travaux 2ème TR Phase 1		00010 LE QUOTIDIEN	413,25	413,25		413,25			413,25
19-06129 Avis supplémentaire : Travaux 2ème Tr Phase 1		00009 LE JIR - LE JOURNAL	386,48	386,48		386,48			386,48
19-06130 Avis rectificatif : Travaux voie urbaine Phase I OMEGA		00010 LE QUOTIDIEN	512,08	512,08		512,08			512,08
19-06131 Avis rectificatif : Travaux 2ème Tr Phase 1		00009 LE JIR - LE JOURNAL	481,78	481,78		481,78			481,78
19-06141 AVIS RECTIFICATIF TRAVAUX		00011 DILA - BOAMP	97,65	97,65		97,65			97,65
20-06646 PUBLICATION D'UN AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE		00010 LE QUOTIDIEN	1 311,63	1 311,63		1 311,63			1 311,63
20-06674 Insertion presse avis d'enquête publique		00009 LE JIR - LE JOURNAL	1 118,11	1 118,11		1 118,11			1 118,11
20-06742 Publication presse d'un avis d'annulation d'enquête publique - QUOTIDIEN		00010 LE QUOTIDIEN	113,84	113,84		113,84			113,84
23-08075 Réalisation de la Voie urbaine du Tampon - Publication AAPC		00011 DILA - BOAMP	781,20	781,20		781,20			781,20
23-08076 Réalisation de la voie urbaine du Tampon - AAPC JIR		1413 SNJIR - SOCIETE NOUVELLE DU JIR	528,72	528,72		528,72			528,72
23-08077 Réalisation de la voie urbaine du Tampon - AAPC QUO		00010 LE QUOTIDIEN	629,52	629,52		629,52			629,52
Publication			722,39	722,39		722,39			722,39
20-06741 Publication presse d'un avis d'annulation d'enquête publique- JIR		00009 LE JIR - LE JOURNAL	165,68	165,68		165,68			165,68
21-07116 3018 - Publication avis de marché : Nouvelle étude		00010 LE QUOTIDIEN	269,51	269,51		269,51			269,51
21-07117 3018- Publication avis de marché : Nouvelle étude de circulation		1413 SNJIR - SOCIETE NOUVELLE DU JIR	287,20	287,20		287,20			287,20
6102 Communication, concertation et reprographie	5 425,00		1 358,98	1 358,98	4 066,02	1 358,98		100,00	1 358,98
Lettre commande			1 358,98	1 358,98		1 358,98			1 358,98
20-06663 Fourniture, pose et dépose 5 panneaux d'avis d'enquête publique		1390 PANO SIGN'SERVICE	1 358,98	1 358,98		1 358,98			1 358,98

II.3 BILAN FINANCIER PREVISIONNEL APPROUVE

Approuvé par le Conseil Communautaire le 22/08/2023.

Intitulé	€ HT	TVA	€ TTC
3018 Trx de voie urbaine tampon	50 490 868,76	4 291 723,88	54 782 592,64
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	2 057 850,28	174 917,30	2 232 767,58
3100 Honoraires Moe	1 532 343,15	130 249,17	1 662 592,32
3190 Honoraires MOE - Règlement MO	224 183,60	19 055,61	243 239,21
3210 Honoraires études géotechniques	63 146,80	5 367,48	68 514,28
3220 Honoraires pour analyse de la qualité de l'air	34 860,65	2 963,16	37 823,81
3230 Honoraires études acoustiques	20 290,00	1 724,65	22 014,65
3240 Honoraires de CS/PS	32 258,06	2 741,94	35 000,00
3250 Honoraires études topographiques	33 490,00	2 846,65	36 336,65
3290 Honoraires autres études	68 953,72	5 861,07	74 814,79
3800 Révision des prix	48 324,30	4 107,57	52 431,87
4 TRAVAUX	47 655 800,20	4 050 743,02	51 706 543,22
4110 Travaux	44 872 330,88	3 814 148,12	48 686 479,00
4900 Imprévis travaux	2 008 354,08	170 710,10	2 179 064,18
4903 Actualisation et révisions travaux	775 115,24	65 884,80	841 000,04
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	757 218,28	64 363,56	821 581,84
5110 Rémunération	731 864,88	62 208,52	794 073,40
5800 Révisions	25 353,40	2 155,04	27 508,44
6 AUTRES DEPENSES	20 000,00	1 700,00	21 700,00
6101 Publication et insertion dans la presse	15 000,00	1 275,00	16 275,00
6102 Communication, concertation et reprographie	5 000,00	425,00	5 425,00

Montant prévisionnel global de l'opération : 50 490 868,76 € HT, soit 54 782 592,64 € TTC.

III. ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION

III.1 ETAT D'AVANCEMENT OPERATIONNEL AU 31/12/2023

- ↵ 17/02/2017 Notification du marché de MOE au groupement OMEGA DARWIN CONCEPT / FEDT DARWIN CONCEPT / COTEL DARWIN CONCEPT / CYATHEA / HELIOS / STRATEGIES ET TERRITOIRES (2^{ème} tranche)
- ↵ 29/03/2017 Réunion préalable au démarrage du mandat
- ↵ 07/04/2017 Signature de l'OS 01 par le Groupement OMEGA – Démarrage des études préliminaires (2^{ème} tranche)
- ↵ 10/04/2017 Réunion de travail SPL Maraina/CASUD/Commune du Tampon/MOE
- ↵ 26/04/2017 Réunion de travail – Sections 1 à 3 - SPL Maraina/CASUD/MOE
- ↵ 13/06/2017 Réunion de travail – Section 2 – SPL Maraina/CASUD/MOE – Coordination avec l'opération de la gare routière
- ↵ 21/06/2017 Réunion de présentation des études préliminaires menées par le groupement OMEGA
- ↵ 03/07/2017 Réunion de présentation des études préliminaires du groupement OMEGA aux COTECH et COPIL – SPL Maraina / CASUD / Commune du Tampon / MOE
- ↵ 24/08/2017 Notification de l'avenant de transfert N°1 au Groupement MOE OMEGA (2^{ème} tranche)
- ↵ 28/08/2017 Signature des OS par le Groupement MOE OMEGA (2^{ème} tranche) :
 - OS 02 – Démarrage de l'étude hydraulique
 - OS 03 – Démarrage de l'assistance pour l'élaboration du Cahier des Charges pour les études acoustiques
 - OS 04 – Démarrage de l'assistance pour l'élaboration du Cahier des Charges pour les études géotechniques
 - OS 05 – Démarrage de l'assistance pour l'élaboration du Cahier des Charges pour les études air
- ↵ 07/09/2017 Réunion de travail SPL Maraina / MOE – répartition des dossiers réglementaires entre les 2 groupements
- ↵ 20/09/2017 AAPC consultation géomètre
- ↵ 22/09/2017 Notification de l'avenant de transfert N°3 au Groupement MOE SAFEGE (1^{ère} tranche)
- ↵ 26/09/2017 Signature de l'OS 09 par le Groupement MOE SAFEGE (1^{ère} tranche) – Réalisation dossier loi sur l'eau « voie de desserte de la gare routière » pour instruction
- ↵ 29/09/2017 AAPC consultation étude acoustique
- ↵ 10/10/2017 DLRO consultation géomètre
- ↵ 11/10/2017 Point d'avancement entre la SPL Maraina/CASUD/Commune du Tampon

- ↵ 26/10/2017 DLRO consultation étude acoustique
- ↵ 02/11/2017 AAPC consultation étude qualité de l'air
- ↵ 08/11/2017 AAPC consultation géotechnicien
- ↵ 09/11/2017 Dépôt du dossier loi sur l'eau « voie de desserte de la gare routière » pour instruction
- ↵ 15/11/2017 Réunion de cadrage préalable avec les services de l'Etat
- ↵ 21/11/2017 DLRO consultation étude air
- ↵ 28/11/2017 DLRO consultation étude géotechnique
- ↵ 14/12/2017 Attribution des marchés en commission MAPA :
 - Etude acoustique à IMAGEEN
 - Géotechnique de type G1/G2/G4 à GEISER
 - Etude Air à EGIS Structures et Environnement
 - Géomètre au Cabinet Veyland
- ↵ 15/12/2017 Dépôt de la demande d'examen au cas par cas pour instruction
- ↵ 19/12/2017 Notification des marchés :
 - Etude acoustique à IMAGEEN
 - Géotechnique de type G1/G2/G4 à GEISER
 - Etude Air à EGIS Structures et Environnement
- ↵ 21/12/2017 Notification du marché « Prestations de Géomètre » au Cabinet VEYLAND
- ↵ 21/12/2017 Notification du marché « Prestations de Géomètre » au Cabinet VEYLAND
- ↵ 11/01/2018 Notification de l'avenant de transfert N°4 au Groupement MOE
SAFEGE (1^{ère} tranche) – rectification erreur sur avenant N°3
- ↵ 12/01/2018 Réunion de démarrage avec le Cabinet VEYLAND
- ↵ 16/01/2018 Réception de l'arrêté préfectoral soumettant le projet à la réalisation d'une évaluation environnementale
- ↵ 25/01/2018 Demande de devis pour la réalisation d'une prestation de conseil juridique
- ↵ 26/01/2018 Signature de l'OS 01 par le Cabinet VEYLAND – Démarrage prestations géomètre – levé topographiques des sections 1, 2 et 3
- ↵ 26/01/2018 Signature de l'OS 01 par GEISER – Démarrage prestations étude géotechnique – G1 et 2 AVP
- ↵ 31/01/2018 Réunion de travail avec la Région concernant l'utilisation du modèle multimodal
- ↵ 06/02/2018 Réunion de travail sur le DCE des travaux de la voie de desserte de la gare routière
- ↵ 12/02/2018 Réunion de démarrage avec GEISER
- ↵ 23/02/2018 Réunion de travail sur le foncier

- ↵ 12/03/2018 Signature des OS 02 et 03 par le Cabinet VEYLAND – affermissement de la tranche conditionnelle et démarrage de l'enquête parcellaire
- ↵ 13/03/2018 Publication marché CSPS
- ↵ 14/03/2018 Signature de l'OS 01 par EGIS Structures et Environnement – Démarrage prestations étude de qualité de l'air
- ↵ 19/03/2018 Rendu des levés topographiques section 1 par le Cabinet VEYLAND
- ↵ 20/03/2018 Réunion de travail avec le guichet unique concernant le financement FEDER du projet
- ↵ 22/03/2018 Notification d'une prestation de conseil juridique au Cabinet LLC & ASSOCIES
- ↵ 28/03/2018 Signature de l'OS 06 par le Groupement MOE OMEGA (2^{ème} tranche) - Démarrage des études d'avant-projet
- ↵ 29/03/2018 Transmission à la Région Réunion d'une demande officielle pour la mise en œuvre d'un partenariat pour l'utilisation du modèle multimodal
- ↵ 03/04/2018 Courrier de la Préfecture qui ne s'oppose pas au projet de réalisation de la voie de desserte de la gare routière au titre du dossier de déclaration code de l'environnement (loi sur l'eau)
- ↵ 03/04/2018 DLRO marché CSPS
- ↵ 05/04/2018 Publication du marché de travaux « voie de desserte de la gare routière »
- ↵ 06/04/2018 Réunion de travail sur le foncier
- ↵ 10/04/2018 Rendu de l'analyse juridique par le Cabinet d'avocats LLC & ASSOCIES
- ↵ 17/04/2018 Réunion de travail avec OMEGA sur l'AVP
- ↵ 20/04/2018 Rendu des levés topographiques de la section 2 par le Cabinet VEYLAND
- ↵ 20/04/2018 Rendu de l'enquête parcellaire de la section 1 par le Cabinet VEYLAND
- ↵ 23/04/2018 Rendu des études géotechniques G1 et G2 AVP par GEISER
- ↵ 18/05/2018 Délibération du Conseil Communautaire sur le lancement de la concertation préalable
- ↵ 28/05/2018 DLRO du marché de travaux « voie de desserte de la gare routière »
- ↵ 29/05/2018 Réunion de travail avec SAFEGE sur l'emprise foncière du projet
- ↵ 31/05/2018 Demande de devis pour réaliser des comptages routiers
- ↵ 12/06/2018 Réunion de travail avec OMEGA et les concessionnaires NTIC
- ↵ 15/06/2018 Ouverture des plis du marché de travaux « voie de desserte de la gare routière »
- ↵ 03/07/2018 Notification du marché de CSPS à ARCHITEX
- ↵ 10/07/2018 Réunion de travail avec OMEGA
- ↵ 11/07/2018 Signature de l'OS 02 par EGIS - Démarrage de la phase 2 de l'étude air

- ↵ 12/07/2018 CAO – Attribution marché de travaux « voie de desserte de la gare routière » - Lot 1 à SBTPC et lot 2 à CITEOS BAGELEC
- ↵ 19/07/2018 Notification des études de comptages routiers à ALYCE SOFRECO
- ↵ 20/07/2018 Rendu de la phase 2 de l'étude air
- ↵ 31/07/2018 Rendu des levés topographiques section 3 par le Cabinet VEYLAND
- ↵ 31/07/2018 Signature de l'OS 01 par IMAGEEN - Démarrage de la phase 1 de l'étude acoustique
- ↵ 07/08/2018 Réception courrier de la Ville du Tampon : demande réalisation du pont de la ravine des cabris avant le 30/12/2019
- ↵ 21/08/2018 Transmission courrier de réponse à la ville du Tampon sur le planning de l'opération
- ↵ 05/09/2018 Réunion foncier avec la ville du Tampon
- ↵ 12/09/2018 Notification de la convention de cofinancement de l'étude de trafic (modèle multimodal de la Région)
- ↵ 20/09/2018 Réunion de travail avec INGETEC (BE modèle multimodal)
- ↵ 04/10/2018 Transmission des plans PRO de la section 2 au Cabinet Veyland pour la réalisation de l'enquête parcellaire
- ↵ 04/10/2018 Réception des études de comptages routiers
- ↵ 08/10/2018 Rendu de l'AVP sections 1 et 3 - OMEGA
- ↵ 10/10/2018 COTECH AVP sections 1 et 3 – Aménagements de surface – OMEGA
- ↵ 11/10/2018 COTECH AVP sections 1 et 3 – Réseaux - OMEGA
- ↵ 15/10/2018 Signature des OS 10 et 11 par SAFEGE - Constitution des dossiers loi sur l'eau et de déclaration d'utilité publique
- ↵ 15/10/2018 Signature de l'OS 07 par OMEGA - Constitution du dossier d'étude d'impact
- ↵ 16/10/2018 COPIL AVP sections 1 et 3 - OMEGA
- ↵ 19/10/2018 Notification du marché de travaux « voie de desserte de la gare routière » - Lot 1 à SBTPC et lot 2 à CITEOS BAGELEC
- ↵ 22/10/2018 Rendu de la phase 1 de l'étude acoustique
- ↵ 23/10/2018 Signature de l'OS 12 par SAFEGE - Constitution du dossier d'étude d'impact
- ↵ 24/10/2018 Signature des OS 08 et 09 par OMEGA – Dossier loi sur l'eau et Assistance à la concertation
- ↵ 25/10/2018 Réunion avec le service pluvial de la ville du Tampon
- ↵ 31/10/2018 Rendu de l'AVP sections 1 et 3 – OMEGA tenant compte des remarques des COTECH et COPIL
- ↵ 06/11/2018 Rendu de la phase 1 de l'étude de trafic (modèle multimodal Région)

- ↵ 14/11/2018 Rendu de la phase 2 de l'étude de trafic (modèle multimodal Région)
- ↵ 15/11/2018 Transmission des plans AVP des sections 1 et 3 au Cabinet VEYLAND pour la réalisation de l'enquête parcellaire
- ↵ 28/11/2018 Demande de complément sur le rendu de la phase 2 de l'étude de trafic (modèle multimodal Région)
- ↵ 15/11/2018 Rendu des levés topographiques complémentaires par le Cabinet VEYLAND
- ↵ 13/12/2018 Signature des OS 03 et 04 par EGIS - Démarrage des phases 3 et 4 de l'étude air
- ↵ 05/12/2018 Signature de l'OS 02 par IMAGEEN - Démarrage de la phase 2 de l'étude acoustique
- ↵ 11/12/2018 Rendu provisoire des dossiers réglementaires
- ↵ 13/12/2018 Réunion de travail avec la CASUD et la Ville concernant la procédure de concertation préalable
- ↵ 17/12/2018 Rendu complété de la phase 2 de l'étude de trafic (modèle multimodal Région)
- ↵ 25/01/2019 Réunion avec OMEGA et SAFEGE relative à l'étude hydraulique sur la partie OMEGA
- ↵ 28/01/2019 Réunion relative à l'organisation de la concertation préalable
- ↵ 07/02/2019 Transmission par courrier des plans parcellaires de l'opération à la CASUD
- ↵ 07/02/2019 Courrier relatif à l'avancement des procédures et du planning réglementaire du projet global
- ↵ 11/02/2019 Réunion avec OMEGA et SAFEGE relative à l'étude hydraulique sur la partie OMEGA
- ↵ 06/03/2019 Demande d'autorisation de signer le marché pour la réalisation d'une prestation juridique relative à l'avenant sur la convention de co-maitrise d'ouvrage
- ↵ 06/03/2019 Réception d'un courrier de la CASUD sollicitant la priorisation des interventions sur l'ouvrage de franchissement de la Ravine Blanche
- ↵ 21/03/2019 Courrier de réponse à la CASUD confirmant la bonne prise en compte de la demande de priorisation – sensibilisation de la CASUD aux aspects réglementaires qu'implique cette demande
- ↵ 27/03/2019 Réception du dossier de concertation préalable
- ↵ 08/04/2019 Réunion de travail avec la DEA relatif pour la réalisation prioritaire d'un ouvrage de franchissement sur la Ravine Blanche
- ↵ 14/04/2019 Réunion relative au foncier avec la CASUD et la Mairie
- ↵ 16/04/2019 Signature de l'OS 10 par OMEGA – Démarrage du PRO
- ↵ 17/04/2019 Réunion relative au foncier avec la CASUD et la Mairie

- ↵ 29/04/2019 *Courier à la DEAL sollicitant un cadrage préalable pour la réalisation de l'ouvrage de franchissement de la Ravine Blanche*
- ↵ 02/05/2019 *Commission d'Appel d'Offres – Avenant N°2 à la mission de MOE pour OMEGA*
- ↵ 21/05/2019 *Courier d'autorisation de signer la prestation juridique relative à l'avenant sur la convention de co-maitrise d'ouvrage*
- ↵ 22/05/2019 *Réunion de travail avec la CASUD concernant les dossiers et le planning réglementaires*
- ↵ 23/05/2019 *Réunion en présence du sous-préfet relative aux aspects réglementaires pour la priorisation de l'ouvrage de franchissement de la Ravine Blanche*
- ↵ 29/05/2019 *Courier à l'ONF concernant la nécessité d'obtenir une dérogation à l'interdiction de défricher*
- ↵ 05/06/2019 *Courier à la CASUD récapitulant les contraintes réglementaires pour la priorisation de l'ouvrage de franchissement de la Ravine Blanche*
- ↵ 19/06/2019 *Réunion de travail pour la finalisation du dossier de concertation*
- ↵ 08/07/2019 *Démarrage de la concertation publique*
- ↵ 31/07/2019 *Réunion de concertation publique*
- ↵ 18/07/2019 *Réception par la SPL Maraina du courrier de réponse de la CASUD à propos de la priorisation de l'ouvrage de franchissement de la Ravine Blanche*
- ↵ 22/07/2019 *Transmission à la Sous-Préfecture de la modification de contrat N°2 de la MOE*
- ↵ 23/07/2019 *Notification à l'entreprise OMEGA de la modification de contrat N°2*
- ↵ 19/08/2019 *Transmission au groupement OMEGA :*
 - OS 11 – Démarrage des études de Projet
 - OS 12 – Démarrage de la mission ACT-DCE pour la tranche 1 de travaux
 - OS 13 – réalisation du dossier de demande d'autorisation de défrichement
 - OS n°14 – Réalisation du dossier de déclaration « loi sur l'eau »
 - OS 15 – Démarrage de la réunion complémentaire DEAL
- ↵ 21/08/2019 *Réception par la SPL Maraina de l'autorisation de signer la modification de contrat N°1 au nom et pour le compte de la CASUD*
- ↵ 02/09/2019 *Réception par la SPL Maraina des OS 11, 12, 13, 14 et 15 dûment signés par OMEGA*
- ↵ 02/09/2019 *Fin de la concertation publique*
- ↵ 04/09/2019 *Réponse de la SPL Maraina à SBTPC dans le cadre de la modification du DCE*
- ↵ 04/09/2019 *Réception par la SPL Maraina de la copie du courrier adressé par la CASUD à Mme FUMAR et M. RODRIGUEZ, relatif au projet de voie express sur la commune du Tampon*

- ↵ 19/09/2019 Transmission à SBTPC de l'OS 01 de démarrage de la période de préparation pour le lot 1
- ↵ 24/09/2019 Réponse de la SPL Maraina à GTOI dans le cadre de la modification du DCE
- ↵ 26/09/2019 Transmission à OMEGA de l'OS 16 – Démarrage de la mission ACT-ANA
- ↵ 26/09/2019 Transmission à GEISER de l'OS 02 – Démarrage de la mission G2 PRO Sections 1 et 3
- ↵ 03/10/2019 Transmission par la SPL Maraina à la Sous-Préfecture du courrier relatif à l'étude d'impact et dossier Loi sur l'eau
- ↵ 09/10/2019 Réception par la SPL Maraina de l'OS 16 signé par OMEGA
- ↵ 09/10/2019 Réponse de la SPL Maraina à GTOI dans le cadre de la demande de pièces complémentaires au dossier de candidature
- ↵ 11/10/2019 Transmission par la SPL Maraina à SAFEGE de l'OS 13 relatif au démarrage de la mission VISA
- ↵ 11/10/2019 Réception par la SPL Maraina de l'OS 01 signé par SBTPC
- ↵ 15/10/2019 Réception par la SPL Maraina de l'OS 02 – sections 1 et 3 signé par GEISER
- ↵ 17/10/2019 Réception par la SPL Maraina de l'OS 13 par SAFEGE
- ↵ 22/10/2019 Transmission par la SPL Maraina à la CASUD du courrier de demande de signer le marché d'étude acoustique au nom et pour le compte de la CASUD
- ↵ 25/10/2019 Transmission à SAFEGE de l'OS 14 relatif au démarrage de la mission DET
- ↵ 28/10/2019 Transmission à SBTPC de l'OS 02 relatif au démarrage des travaux
- ↵ 04/11/2019 Réception par la SPL Maraina de l'OS 14 signé par SAFEGE
- ↵ 20/11/2019 Réception par la SPL Maraina de l'OS 02 signé par SBTPC
- ↵ 02/12/2019 Transmission à ARCHITEX du courrier de reconduction du marché N°1
- ↵ 03/12/2019 Réponse de la SPL Maraina à SBTPC suite à la demande de pièces complémentaires
- ↵ 04/12/2019 Transmission à la CASUD du dossier de déclaration d'utilité publique au format papier, le CD ROM comprenant le dossier de DUP et l'enquête parcellaire ainsi que le projet de courrier à l'attention de la Commune du Tampon
- ↵ 06/12/2019 Transmission à la CASUD du courrier d'invitation au CTE
- ↵ 11/12/2019 Réception par la SPL Maraina de l'Acte d'Engagement signé par SBTPC pour les lots 1 et 2
- ↵ 19/12/2019 Réception par la SPL Maraina de l'avenant N°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, transmis par la CASUD
- ↵ 19/12/2019 Transmission à SBTPC de l'OS 03 d'arrêt des travaux à compter du 19/12/2019 pour le lot 1

- ↵ 07/01/2020 Réception par la SPL MARAINA de l'avis de la MRAE
- ↵ 16/01/2020 Transmission à SBTPC de l'OS n°3 d'arrêt de travaux de la voie de desserte
- ↵ 03/02/2020 Réunion de présentation du dossier de demande d'autorisation environnemental à la DEAL
- ↵ 12/02/2020 Réunion en sous-préfecture de Saint-Pierre portant sur le réglementaire
- ↵ 17/02/2020 Point sur l'état d'avancement de la maîtrise foncière avec les services communaux
- ↵ 02/03/2020 Transmission à la CASUD de l'avenant n°1 à la convention de mandat pour signature
- ↵ 02/03/2020 Transmission à la DEAL d'un courrier portant sur le mémoire en réponse à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale
- ↵ 02/03/2020 Transmission à la Préfecture d'un courrier portant sur le mémoire en réponse à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale
- ↵ 11/03/2020 Transmission à la CASUD du projet de CRAC 2018 pour avis
- ↵ 17/03/2020 Transmission à la CASUD de son exemplaire signé de l'avenant n°1 à la convention de mandat
- ↵ 09/06/2020 Transmission à la Préfecture du courrier de demande de mise en enquête publique
- ↵ 10/06/2020 Transmission à la CASUD du courrier de synthèse de l'avancement opérationnel
- ↵ 12/06/2020 Transmission à UNIVERT DURABLE d'un courrier électronique pour une demande de pièces prévues par les dispositions des articles R2143-6 à 10 du Code de la Commande Publique pour la mission de réalisation du Permis d'Aménager
- ↵ 23/06/2020 Point avec UNIVERT DURABLE sur la 1ère version du Permis d'Aménager
- ↵ 07/08/2020 Dépôt du dossier Loi sur l'Eau – Tronçon ravine Blanche, à la Préfecture
- ↵ 09/09/2020 Désignation du Commissaire Enquêteur pour l'enquête publique relative au tronçon prioritaire Ravine Blanche – Voie urbaine du Tampon
- ↵ 03/11/2020 Ouverture de l'enquête publique
- ↵ 27/11/2020 Annulation de l'enquête publique
- ↵ 21/12/2020 Réception de la demande de complément au dossier de déclaration Loi sur l'Eau – Tronçon ravine Blanche
- ↵ 12/03/2021 Remise en main propre à la Préfecture du dossier de Déclaration Loi sur l'Eau – 2^{ème} Addendum de réponse aux demandes de complément au titre de la régularité
- ↵ 25/03/2021 Réunion avec la DEAL en présence de la MOE portant sur la demande de compléments pour le dossier de Déclaration Loi sur l'Eau de Ravine Blanche

- ↵ 29/03/2021 Réception de la DEAL d'une demande de pièces complémentaires au dossier de Déclaration Loi sur l'Eau – 2^{ème} Addendum
- ↵ 16/04/2021 Lancement de la consultation pour la nouvelle étude de circulation
- ↵ 29/04/2021 Transmission par la SPL MARAINA à la CASUD de la note de candidature au 4^{ème} appel à projet de l'AFITF intitulé « Transports collectifs en site propre (TCSP) et Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) »
- ↵ 31/03/2021 Reconduction N°2 du marché de CSPS, attribué à ARCHITEX, pour une période de 2 ans
- ↵ 20/05/2021 COPIL - Phase PRO des sections 1 et 3
- ↵ 23/06/2021 Remise en main propre à la Préfecture du dossier de Déclaration Loi sur l'Eau – 3^{ème} Addendum de réponse aux demandes de complément au titre de la régularité
- ↵ 22/11/2021 Notification au bureau d'étude TRANSMOBILITE pour le démarrage de l'étude de circulation
- ↵ 13/09/2021 Réception de la DEAL d'un courrier informant du rejet du dossier de Déclaration Loi sur l'Eau – 3^{ème} Addendum de réponse aux demandes de complément au titre de la régularité, déposé le 23/06/2021
- ↵ 16/09/2021 Commission AD HOC portant attribution et autorisation de signer le marché « Etude de circulation » à TRANSMOBILITES
- ↵ 05/11/2021 Notification d'une décision d'indemnisation par la Tribunal Administratif en faveur du Commissaire Enquêteur relatif à l'enquête publique portant sur l'étude d'impact du tronçon prioritaire « Ravine Blanche »
- ↵ 17/11/2021 Notification du marché « Etude de circulation » attribué à TRANSMOBILITES
- ↵ 09/12/2021 Notification de l'OS N°15 à SAFEGE, mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre SAFEGE/IDR/UNIVERT DURABLE/DUTEILH PERRAU pour la tranche 1, prescrivant la mise à jour des études PRO et dossiers réglementaires
- ↵ 09/12/2021 Notification de l'OS N°17 à OMEGA, mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre OMEGA / FEDT / COTEL / CYATHEA / HELIOS PAYSAGES / STRATEGIES ET TERRITOIRES pour la tranche 2, prescrivant la mise à jour des études PRO et des dossiers réglementaires
- ↵ 07/01/2022 Accord de la CASUD pour l'attribution du marché « Complément de relevés topographiques » à TOPO SERVICES
- ↵ 10/01/2022 Notification de la lettre de commande pour le marché « Complément de relevés topographiques » attribué à TOPO SERVICES
- ↵ 14/01/2022 Notification de la lettre de commande pour le marché « Complément d'étude acoustique » attribué à IMAGEEN
- ↵ 18/01/2022 Notification à OMEGA, mandataire du groupement MOE pour la tranche 2, de l'OS N°18 prescrivant la fourniture de proposition de plans de phasage et de plans de circulation attendus dans le cadre de la phase PRO

- ↵ 14/02/2022 Notification des OS prescrivant la mise à jour des dossiers réglementaires et la reprise des études PRO à :
- OS N°16 - SAFEGE, mandataire du groupement MOE pour la tranche 1
 - OS N°19 - OMEGA, mandataire du groupement MOE pour la tranche 2
- ↵ 21/03/2022 Transmission par la CASUD à la Commune du Tampon d'un courrier de demande du dossier complet et définitif d'enquête parcellaire y compris les plans d'arpentages
- ↵ 25/03/2022 Accord de la CASUD pour l'attribution du marché « Complément d'étude air et santé » à EGIS
- ↵ 01/04/2022 Transmission par la CASUD à la Commune du Tampon d'un courrier pour l'obtention du dossier d'enquête parcellaire (relance) et demandant un état de la démarche de négociation amiable avec l'ensemble des propriétaires impactés par le projet suite au lancement de la procédure d'expropriation
- ↵ 21/04/2022 Notification de la lettre de commande pour le marché « Complément d'étude air et étude » attribué à EGIS
- ↵ 29/04/2022 Notification à SAFEGE, mandataire du groupement MOE pour la tranche 1, de l'OS N°17 prescrivant la suspension de la mission DET prévue en phase 1 (régularisation)
- ↵ 03/05/2022 Notification à CITEOS STAMELEC REUNION, titulaire du marché de travaux Lot N°2 « Travaux d'électricité et d'éclairage public » de l'OS N°01 prescrivant le démarrage de la période de préparation - Phase 1
- ↵ 24/05/2022 Notification à SBTPC, titulaire du marché de travaux Lot N°1 « Travaux de voirie et réseaux divers/aménagement paysager et de mobilier urbain » de l'OS N°04 prescrivant la reprise de la période de préparation - Phase 1
- ↵ 24/05/2022 Notification à SAFEGE, mandataire du groupement MOE pour la tranche 1, de l'OS N°18 prescrivant la reprise de la mission DET prévue en phase 1 à compter du 06/06/2022
- ↵ 07/06/2022 Notification à SBTPC, titulaire du marché de travaux Lot N°1 « Travaux de voirie et réseaux divers/aménagement paysager et de mobilier urbain » de l'OS N°05 prescrivant la reprise de la période d'exécution des travaux - Phase 1
- ↵ 07/06/2022 Notification à ARCHITEX, titulaire du marché pour la mission de CSPS de niveau 2, du Bon de Commande N°2 portant sur la phase 2 « réalisation »
- ↵ 29/06/2022 COPIL Phasage – PRO
- ↵ 12/07/2022 Notification à CITEOS de l'OS N°2 prescrivant le démarrage des travaux relatif au lot 02 « Travaux d'électricité et d'éclairage public »
- ↵ 18/08/2022 Commission d'Appel d'Offres (CAO) portant sur les Modifications de Contrat aux marchés de MOE
- ↵ 30/08/2022 Notification à SBTPC, titulaire du marché de travaux Lot 1 « Travaux de voirie et réseaux divers, d'aménagement paysager et de mobilier urbain », de l'OS N°6 prescrivant les prix nouveaux relatifs à la pose des fourreaux devant permettre le déroulage des futurs câbles d'alimentation du poste transformateur

- ↵ 23/09/2023 Conseil Communautaire portant :
- ↵ Approbation de la Modification de Contrat N°5 au marché de MOE
 - ↵ Approbation de la Modification de Contrat N°3 au marché de MOE 2^{ème} Tranche
- ↵ 26/09/2023 Notification des DC4 portant agrément à :
- ETUDIS, sous-traitant du groupement MOE, pour les prestations « Conception et MOE pour les réseaux électrique et éclairage public »
 - SAPEF, sous-traitant de SBTPC Lot 1, pour les prestations « Fourniture et plantation de végétaux »
 - CITEOS-BOURBON LUMIERE, sous-traitant de SBTPC Lot 1, pour les prestations « Signalisation lumineuse tricolore »
 - MAD'F, sous-traitant de SBTPC Lot 1, pour les prestations « Fourniture et pose de mobilier urbain »
 - TTMCB, sous-traitant de CITEOS Lot 2, pour les prestations « Travaux de fouilles pour mise en œuvre de massifs pour mâts EP »
- ↵ 03/10/2022 Notification à SBTPC, titulaire du marché de travaux Lot N°1, de l'OS N°7 prescrivant les prix nouveaux relatifs à la pose des canalisations pluviales et en remplacement des canalisations bétons série 135A
- ↵ 10/10/2022 Avis favorable de la CASUD pour l'approbation et autorisation de signer la Modification de Contrat N°1 au marché de travaux, Lot N°2
- ↵ 04/11/2022 Réception du Dossier d'Autorisation Environnementale de SAFEGE (MOE)
- ↵ 07/11/2022 Notification de la DC4 portant agrément à la société FONTAINE FARIDA, au marché de travaux lot N°1 pour les prestations « Pose de bordures »
- ↵ 10/11/2022 Notification à SAFEGE, mandataire du groupement MOE, de la Modification de Contrat N°5
- ↵ 10/11/2022 Notification à OMEGA, mandataire du groupement MOE Tranche 2, de la Modification de Contrat N°3
- ↵ 25/11/2022 Notification à CITEOS, titulaire du marché de travaux Lot 2, de la Modification de contrat N°1
- ↵ 12/01/2023 Notification de la DC4 portant agrément à la société SOLTECH, sous-traitant de SBTPC, au marché de travaux lot N°1, Tranche 1, Phase 1, pour les prestations « Revêtements béton »
- ↵ 24/01/2023 Notification à SBTPC, titulaire du marché de travaux N°1, de l'OS N°8 prescrivant le démarrage de la période d'exécution des travaux à compter du 03/02/2023
- ↵ 16/02/2023 CAO portant sur l'approbation de la modification de marché N°1 au marché de travaux du lot N°1
- ↵ 24/02/2023 Délibération du Conseil Communautaire portant sur autorisation de signer la Modification de Marché N°1 au marché de travaux du lot N°1
- ↵ 08/03/2023 Réception du bureau IDR du dossier « Porté à connaissance » concernant la modification du profil de la voirie de desserte de la future gare routière du Tampon

- ☞ 14/03/2023 Approbation et autorisation de signer de la CASUD pour le marché « Consultation juridique – Dissociation des procédures DUP et Autorisation environnementale »
- ☞ 14/03/2023 Notification du marché « Consultation juridique – Dissociation des procédures DUP et Autorisation environnementale » attribué au Cabinet DUGOUJON ASSOCIES
- ☞ 18/04/2023 Notification des DC4 Modificatives, portant agrément à :
- CITEOS, sous-traitant de SBTPC, au marché de travaux du lot N°1, pour les prestations « Signalisation lumineuse tricolore »
 - SAPEF, sous-traitant de SBTPC, au marché de travaux du lot N°1, pour les prestations « Fourniture et plantation de végétaux »
- ☞ 24/04/2023 Notification de la Modification de Marché N°1 au marché de travaux du Lot N°1, titulaire SBTPC SOGEA
- ☞ 24/05/2023 Demande Autorisation de signer à la CASUD des EXE6 des lots N°1 et 2 pour une réception des ouvrages au 27/03/2023 de la voie de desserte de la nouvelle gare routière du Tampon
- ☞ Autorisation de signer de la CASUD les EXE6 des lots N°1 et 2
- ☞ 14/06/2023 Notification des EXE6 relatifs à la décision de réception des travaux de la voie de desserte de la nouvelle gare routière du Tampon au 27/03/2023 :
- SBTPC SOGEA – Lot N°1 « Travaux de voirie et réseaux divers, d'aménagement paysager et de mobilier urbain »
 - CITEOS – Lot N°2 « Travaux d'électricité et d'éclairage public »
- ☞ 05/07/2023 Notification de la DC4 Modificative portant agrément à la société MAD'F, sous-traitant de SBTPC SOGEA, au marché de travaux du lot N°1, pour les prestations « Fourniture et pose de mobiliers urbains »
- ☞ 21/07/2023 Réception du bureau IDR des DOE des lots 1 et 2 dans le cadre des travaux de la voie de desserte de la nouvelle gare routière
- ☞ 26/07/2023 Réception du mandat de dépôt d'une autorisation environnementale transmis par la CASUD pour autorisation de dépôt numérique du dossier sur le site dédié à cet effet
- ☞ 10/08/2023 Réception de l'invitation à participer à la CAO qui se tiendra le 03/08/2023 portant sur l'avis sur la Modification de Contrat N°4 au marché de MOE (2^{ème} tranche)
- ☞ 03/08/2023 CAO portant sur l'approbation de la Modification de Contrat N°4 au marché de MOE (2^{ème} tranche)
- ☞ 22/08/2023 Délibération du Conseil Communautaire portant autorisation de signer la Modification de Contrat °4 au marché de MOE (2^{ème} tranche)
- ☞ 29/08/2023 Demande d'Autorisation de Signer le DGD de l'entreprise SBTPC, titulaire du lot 1 dans le cadre des travaux de la voie de desserte de la nouvelle gare routière
- ☞ 03/10/2023 Notification de la Modification de Contrat N°4 au marché de MOE (2^{ème} tranche)

- ↵ 03/10/2023 *Demande d'Autorisation de Signer le DGD de l'entreprise CITEOS, titulaire du lot 2 dans le cadre des travaux de la voie de desserte de la nouvelle gare routière*
- ↵ 04/10/2023 *Transmission à la CASUD de la lettre d'engagement sur la planification de l'opération*
- ↵ 16/10/2023 *Réception de la validation et de l'autorisation de signer le DGD du lot 1 dans le cadre des travaux de la voie de desserte de la nouvelle gare routière*
- ↵ 17/10/2023 *Réception de la validation et de l'autorisation de signer le DGD du lot 2 dans le cadre des travaux de la voie de desserte de la nouvelle gare routière*
- ↵ 18/10/2023 *Notification à SBPT C du DGD du lot 1 dans le cadre des travaux de la voie de desserte de la nouvelle gare routière*
- ↵ 20/10/2023 *Réception de la CASUD de la demande d'autorisation environnementale signée*
- ↵ 31/10/2023 *Notification à CITEOS du DGD du lot 2 dans le cadre des travaux de la voie de desserte de la nouvelle gare routière*
- ↵ 20/11/2023 *Transmission à la CASUD d'un point d'avancement de l'instruction du dossier d'autorisation environnementale*

III.2 BILAN OPERATIONNEL DE L'ANNEE 2023

L'année 2023 a permis :

- La Commission d'Appel d'Offres et le Conseil Communautaire portant approbation de la modification de marché N°1 au marché de travaux du lot N°1 (SBTPC) afin de finaliser les quantités réellement effectuées dans le cadre d'un marché au bordereau de prix unitaires ;
- La notification d'une étude juridique au Cabinet Dugoujon afin de dissocier les procédures DUP et environnementales ;
- La réception des travaux de la voie de desserte de la nouvelle gare routière ;
- Le dépôt et l'instruction des dossiers réglementaires ;
- L'approbation du phasage tenant compte du foncier ;
- La recherche de financement et participation ;
- La poursuite de l'approbation de la DUP par la commune du Tampon ;
- La modification du DCE suite au phasage ;
- La contractualisation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre concernant l'élaboration du phasage ;
- L'approbation de la DUP par la commune ;
- La finalisation du dossier d'enquête parcellaire par la commune ;
- La notification des DGD des lots 1 et 2 pour les travaux de desserte de la gare routière ;
- Le lancement des marchés de travaux Tronçons 1 et 3 ;
- L'instruction du dossier d'autorisation environnementale par la DEAL.

III.3 ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER AU 31/12/2023

Intitulé	Bilan approuvé € TTC	Régulé en 2023					Reste à régler	% de réglé
		Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Cumul réglé au 31/12/2023		
1 DEPENSES	54 782 592,64	32 610,53	268 926,86	25 625,49	434 772,79	3 678 058,50	51 104 534,14	6,71
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	2 232 767,58	762,43	5 783,58	9 437,07	146 812,96	1 431 830,36	800 937,22	64,13
3100 Honoraires Moe	1 662 592,32		3 305,24	3 901,21	125 122,20	893 299,62	769 292,70	53,73
3190 Honoraires MOE - Règlement MO	243 239,21			3 081,11		246 320,32	-3 081,11	101,27
3210 Honoraires études géotechniques	68 514,28					68 053,37	460,91	99,33
3220 Honoraires pour analyse de la qualité de l'air	37 823,81					23 827,31	13 996,50	63,00
3230 Honoraires études acoustiques	22 014,65					22 014,65		100,00
3240 Honoraires de CSPA	35 000,00	762,43			282,18	10 327,14	24 672,86	29,51
3250 Honoraires études topographiques	36 336,65					35 213,68	1 122,97	96,91
3290 Honoraires autres études	74 814,79		1 736,00	1 085,00		57 564,06	17 250,73	76,94
3800 Révision des prix	52 431,87		742,34	1 369,75	21 408,58	75 210,21	-22 778,34	143,44
4 TRAVAUX	51 706 543,22	22 633,05	262 058,28		286 020,39	1 684 159,51	50 022 383,71	3,26
4110 Travaux	48 686 479,00	22 633,05	217 084,01		221 034,76	1 417 717,18	47 268 761,82	2,91
4900 Imprévus travaux	2 179 064,18						2 179 064,18	
4903 Actualisation et révisions travaux	841 000,04		44 974,27		64 985,63	266 442,33	574 557,71	31,68
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	821 581,84	9 215,05	1 085,00	16 188,42		543 536,71	278 045,13	66,16
5110 Rémunération	794 073,40	8 034,05	-417,37	13 855,46		521 945,31	272 128,09	65,73
5800 Révisions	27 508,44	1 181,00	1 502,37	2 332,96		21 591,40	5 917,04	78,49
6 AUTRES DEPENSES	21 700,00				1 939,44	18 531,92	3 168,08	85,40
6101 Publication et insertion dans la presse	16 275,00				1 939,44	17 172,94	-897,94	105,52
6102 Communication, concertation et reprographie	5 425,00					1 358,98	4 066,02	25,05
2 RECETTES	54 782 592,64	288 535,45	1 085,00	16 188,42	257 718,07	3 729 668,50	51 052 924,14	6,81
7 Mandant	54 782 592,64	288 535,45	1 085,00	16 188,42	257 718,07	3 729 668,50	51 052 924,14	6,81
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	53 719 257,31	279 320,40			257 718,07	2 944 378,30	50 774 879,01	5,48
7101 Rémunération du mandataire	821 581,84	9 215,05	1 085,00	16 188,42		543 536,71	278 045,13	66,16
7200 Règlement direct par le maître d'ouvrage	241 753,49					241 753,49		100,00
SOLDE						51 610,00		

IV. PREVISIONNEL DE L'OPERATION POUR L'ANNEE 2024

IV.1 AVANCEMENT OPERATIONNEL PREVISIONNEL

L'année 2024 devra permettre :

- La poursuite de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale unique ;
- La déclaration d'utilité publique ;
- La poursuite des acquisitions foncières à l'amiable ;
- L'arrêté de cessibilité et démarrage de la procédure d'expropriation ;
- Le dépôt de la demande de subvention FEDER ;
- Le démarrage des travaux tronçons 1 et 3.

IV.2 ECHancier DES APPELS DE FONDS

Le montant prévisionnel des Appels de Fonds pour l'année 2024 s'élève à **5 084 390,00 € TTC**, repartit trimestriellement de la manière suivante :

Intitulé	Prévisionnel € TTC				
	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Total 2024
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	1 271 097,50 €	1 271 097,50 €	1 271 097,50 €	1 271 097,50 €	5 084 390,00 €

La répartition prévisionnelle des dépenses par poste est détaillée au tableau ci-après :

Intitulé	Bilan approuvé € TTC	Prévisionnel 2024				
		Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Année
1 DEPENSES	54 782 592,64	20 000,00		2 579 500,00	2 579 500,00	5 179 000,00
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	2 232 767,58			68 000,00	68 000,00	136 000,00
3100 Honoraires Moe	1 662 592,32			65 000,00	65 000,00	130 000,00
3190 Honoraires MOE - Règlement MO	243 239,21					
3210 Honoraires études géotechniques	68 514,28					
3220 Honoraires pour analyse de la qualité de l'air	37 823,81					
3230 Honoraires études acoustiques	22 014,65					
3240 Honoraires de CSPS	35 000,00			3 000,00	3 000,00	6 000,00
3250 Honoraires études topographiques	36 336,65					
3290 Honoraires autres études	74 814,79					
3800 Révision des prix	52 431,87					
4 TRAVAUX	51 706 543,22			2 500 000,00	2 500 000,00	5 000 000,00
4110 Travaux	48 686 479,00			2 500 000,00	2 500 000,00	5 000 000,00
4900 Imprévus travaux	2 179 064,18					
4903 Actualisation et révisions travaux	841 000,04					
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	821 581,84	20 000,00		11 500,00	11 500,00	43 000,00
5110 Rémunération	794 073,40	20 000,00		10 000,00	10 000,00	40 000,00
5800 Révisions	27 508,44			1 500,00	1 500,00	3 000,00
6 AUTRES DEPENSES	21 700,00					
6101 Publication et insertion dans la presse	16 275,00					
6102 Communication, concertation et reprographie	5 425,00					
2 RECETTES	54 782 592,64	1 291 097,50	1 271 097,50	1 282 597,50	1 282 597,50	5 127 390,00
7 Mandant	54 782 592,64	1 291 097,50	1 271 097,50	1 282 597,50	1 282 597,50	5 127 390,00
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	53 719 257,31	1 271 097,50	1 271 097,50	1 271 097,50	1 271 097,50	5 084 390,00
7101 Rémunération du mandataire	821 581,84	20 000,00		11 500,00	11 500,00	43 000,00
7200 Règlement direct par le maître d'ouvrage	241 753,49					
SOLDE						

V. BILAN FINANCIER AU 31/12/2023 ET PROPOSITION D'UN NOUVEAU BILAN POUR L'ANNEE 2024

Intitulé	Bilan approuvé € TTC	Engagé + Avenant	Cumul réglé au 31/12/2023	Prévisionnel		Proposition	
				2024	Au delà	Nouveau Bilan	Ecart
1 DEPENSES	54 782 592,64	4 297 180,24	3 678 058,50	5 179 000,00	45 925 534,14	54 782 592,64	
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	2 232 767,58	2 071 731,59	1 431 830,36	136 000,00	690 796,67	2 258 627,03	25 859,45
3100 Honoraires Moe	1 662 592,32	1 575 697,63	893 299,62	130 000,00	639 292,70	1 662 592,32	
3190 Honoraires MOE - Règlement MO	243 239,21	263 228,67	246 320,32			246 320,32	3 081,11
3210 Honoraires études géotechniques	68 514,28	68 053,37	68 053,37		460,91	68 514,28	
3220 Honoraires pour analyse de la qualité de l'air	37 823,81	23 827,31	23 827,31		13 996,50	37 823,81	
3230 Honoraires études acoustiques	22 014,65	22 014,65	22 014,65			22 014,65	
3240 Honoraires de CSPA	35 000,00	10 253,25	10 327,14	6 000,00	18 672,86	35 000,00	
3250 Honoraires études topographiques	36 336,65	37 204,65	35 213,68		1 122,97	36 336,65	
3290 Honoraires autres études	74 814,79	71 452,06	57 564,06		17 250,73	74 814,79	
3800 Révision des prix	52 431,87		75 210,21			75 210,21	22 778,34
4 TRAVAUX	51 706 543,22	1 412 578,89	1 684 159,51	5 000 000,00	44 995 584,82	51 679 744,33	-26 798,89
4110 Travaux	48 686 479,00	1 412 578,89	1 417 717,18	5 000 000,00	42 241 962,93	48 659 680,11	-26 798,89
4900 Imprévus travaux	2 179 064,18				2 179 064,18	2 179 064,18	
4903 Actualisation et révisions travaux	841 000,04		266 442,33		574 557,71	841 000,04	
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	821 581,84	794 337,84	543 536,71	43 000,00	235 045,13	821 581,84	
5110 Rémunération	794 073,40	794 337,84	521 945,31	40 000,00	232 128,09	794 073,40	
5800 Révisions	27 508,44		21 591,40	3 000,00	2 917,04	27 508,44	
6 AUTRES DEPENSES	21 700,00	18 531,92	18 531,92		4 107,52	22 639,44	939,44
6101 Publication et insertion dans la presse	16 275,00	17 172,94	17 172,94		41,50	17 214,44	939,44
6102 Communication, concertation et reprographie	5 425,00	1 358,98	1 358,98		4 066,02	5 425,00	
2 RECETTES	54 782 592,64	54 859 874,56	3 729 668,50	5 127 390,00	45 925 534,14	54 782 592,64	
7 Mandant	54 782 592,64	54 859 874,56	3 729 668,50	5 127 390,00	45 925 534,14	54 782 592,64	
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	53 719 257,31	53 849 323,43	2 944 378,30	5 084 390,00	45 690 489,01	53 719 257,31	
7101 Rémunération du mandataire	821 581,84	772 134,83	543 536,71	43 000,00	235 045,13	821 581,84	
7200 Règlement direct par le maître d'ouvrage	241 753,49	238 416,30	241 753,49			241 753,49	

Les évolutions entre le bilan approuvé en Conseil Communautaire le 22/08/2023 et le nouveau bilan proposé pour l'année 2024 sont les suivantes :

HONORAIRES OPERATIONNELS

- ❖ Ligne 3190 – Honoraires MOE – Règlement MO : Cette ligne passe de 243 239,21 € TTC à 246 320,32 € TTC, soit une augmentation de 3 081,11 € TTC qui résulte de la contractualisation des marchés de Moe ainsi que des révisions ;
- ❖ Ligne 3800 – Révisions des prix : Cette ligne passe de 52 431,87 € TTC à 75 210,21 € TTC, soit une augmentation de 22 778,34 € TTC qui se justifie par la réalité des révisions;
- ❖ Les autres lignes restent inchangées.

Le montant total des dépenses du poste Honoraires opérationnels passe de 2 232 767,58 € TTC à **2 258 627,03 € TTC**, soit une augmentation de **25 859,45 € TTC**.

TRAVAUX

- ❖ Ligne 4110 – Travaux : Cette ligne passe de 48 686 479,00 € TTC à 48 659 680,11 € TTC, soit une diminution de 26 798,89 € TTC afin d'équilibrer le bilan ;
- ❖ Les autres lignes restent inchangées.

Le montant total des dépenses du poste Travaux passe de 51 706 543,22 € TTC à **51 679 744,33 € TTC**, soit une diminution de **26 798,89 € TTC**.

REMUNERATION DU MANDATAIRE

Le montant total des dépenses du poste Rémunération du mandataire reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire **821 581,84 € TTC**.

AUTRES DEPENSES

- ❖ Ligne 6101 – Publication et insertion dans la presse : Cette ligne passe de 16 275,00 € TTC à 17 214,44 € TTC, soit une augmentation de 939,44 € TTC qui se justifie par les dépenses réellement engagées ;
- ❖ Ligne 6102 – Communication, concertation et reprographie : Cette ligne reste inchangée.

Le montant total des dépenses du poste Autres dépenses passe de 21 700,00 € TTC à **22 639,44 € TTC**, soit une augmentation de **939,44 € TTC**.

CONCLUSION

Le montant total des dépenses du bilan proposé au 01/01/2024 reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé en Conseil Communautaire le 22/08/2023, c'est-à-dire **54 782 592,64 € TTC**.

VI. ANNEXES

VI.1 EVOLUTION DU BILAN DANS LE TEMPS

Intitulé	Bilan approuvé € TTC	Cumul du réalisé au 31/12/2023		Cumul du réglé au 31/12/2023	Prévisionnel				Bilan proposé		
		Réalisé	Reste		2024	2025	2026	Au delà	Nouveau	Ecart	Reste
1 DEPENSES	54 782 592,64	3 707 913,63	51 074 679,01	3 678 058,50	5 179 000,00	17 944 769,03	15 410 380,00	12 570 385,11	54 782 592,64		51 104 534,14
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	2 232 767,58	1 431 844,36	800 923,22	1 431 830,36	136 000,00	255 308,11	173 955,04	261 533,52	2 258 627,03	25 859,45	826 796,67
3100 Honoraires Moe	1 662 592,32	893 299,62	769 292,70	893 299,62	130 000,00	249 308,11	167 000,00	222 984,59	1 662 592,32		769 292,70
3190 Honoraires MOE - Règlement MO	243 239,21	246 320,32	-3 081,11	246 320,32					246 320,32	3 081,11	
3210 Honoraires études géotechniques	68 514,28	68 053,37	460,91	68 053,37				460,91	68 514,28		460,91
3220 Honoraires pour analyse de la qualité de l'air	37 823,81	23 827,31	13 996,50	23 827,31				13 996,50	37 823,81		13 996,50
3230 Honoraires études acoustiques	22 014,65	22 014,65		22 014,65					22 014,65		
3240 Honoraires de CSFS	35 000,00	10 327,14	24 672,86	10 327,14	6 000,00	6 000,00	6 955,04	5 717,82	35 000,00		24 672,86
3250 Honoraires études topographiques	36 336,65	35 213,68	1 122,97	35 213,68				1 122,97	36 336,65		1 122,97
3290 Honoraires autres études	74 814,79	57 564,06	17 250,73	57 564,06				17 250,73	74 814,79		17 250,73
3800 Révision des prix	52 431,87	75 224,21	-22 792,34	75 210,21					75 210,21	22 778,34	
4 TRAVAUX	51 706 543,22	1 684 159,51	50 022 383,71	1 684 159,51	5 000 000,00	17 623 868,60	15 186 236,48	12 185 479,74	51 679 744,33	-26 798,89	49 995 584,82
4110 Travaux	48 686 479,00	1 417 717,18	47 268 761,82	1 417 717,18	5 000 000,00	17 000 000,00	14 395 929,29	10 846 033,64	48 659 680,11	-26 798,89	47 241 962,93
4900 Imprévus travaux	2 179 064,18		2 179 064,18			513 183,42	606 262,00	1 059 618,76	2 179 064,18		2 179 064,18
4903 Actualisation et révisions travaux	841 000,04	266 442,33	574 557,71	266 442,33		110 685,18	184 045,19	279 827,34	841 000,04		574 557,71
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	821 581,84	573 377,84	248 204,00	543 536,71	43 000,00	65 592,32	50 188,48	119 264,33	821 581,84		278 045,13
5110 Rémunération	794 073,40	544 562,80	249 510,60	521 945,31	40 000,00	64 773,05	49 188,48	118 166,56	794 073,40		272 128,09
5800 Révisions	27 508,44	28 815,04	-1 306,60	21 591,40	3 000,00	819,27	1 000,00	1 097,77	27 508,44		5 917,04
6 AUTRES DEPENSES	21 700,00	18 531,92	3 168,08	18 531,92				4 107,52	22 639,44	939,44	4 107,52
6101 Publication et insertion dans la presse	16 275,00	17 172,94	-897,94	17 172,94				41,50	17 214,44	939,44	41,50
6102 Communication, concertation et reprographie	5 425,00	1 358,98	4 066,02	1 358,98				4 066,02	5 425,00		4 066,02
2 RECETTES	54 782 592,64	3 759 509,64	51 023 083,00	3 729 668,50	5 127 390,00	17 944 769,03	15 410 380,00	12 570 385,11	54 782 592,64		51 052 924,14
7 Mandant	54 782 592,64	3 759 509,64	51 023 083,00	3 729 668,50	5 127 390,00	17 944 769,03	15 410 380,00	12 570 385,11	54 782 592,64		51 052 924,14
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	53 719 257,31	2 944 378,30	50 774 879,01	2 944 378,30	5 084 390,00	17 879 176,71	15 360 191,52	12 451 120,78	53 719 257,31		50 774 879,01
7101 Rémunération du mandataire	821 581,84	573 377,85	248 203,99	543 536,71	43 000,00	65 592,32	50 188,48	119 264,33	821 581,84		278 045,13
7200 Règlement direct par le maître d'ouvrage	241 753,49	241 753,49		241 753,49					241 753,49		
SOLDE				51 610,00							



VOIE URBAINE - Phasage des travaux	2023												2024											
	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc
Dépôt dossier autorisation environnementale																								
Approbation DUP au conseil municipal du Tampon																								
Instruction environnementale DEAL																								
Enquête publique AEU DUP																								
Consultation Travaux tronçons 1 et 3																								
Analyse + CAO + conseil communautaire + recours																								
Travaux tronçons 1 et 3																								
Phase expropriation (Arrêté de cessibilité + ordonnance du juge)																								
Consultation Travaux tronçon 2																								
Analyse + CAO + conseil communautaire + recours																								
Travaux tronçon 2																								

VOIE URBAINE - Phasage des travaux	2025												2026											
	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc
Dépôt dossier autorisation environnementale																								
Approbation DUP au conseil municipal du Tampon																								
Instruction environnementale DEAL																								
Enquête publique AEU DUP																								
Consultation Travaux tronçons 1 et 3																								
Analyse + CAO + conseil communautaire + recours																								
Travaux tronçons 1 et 3																								
Phase expropriation (Arrêté de cessibilité + ordonnance du juge)																								
Consultation Travaux tronçon 2																								
Analyse + CAO + conseil communautaire + recours																								
Travaux tronçon 2																								

VI.3 **RECAPITULATIF DES DEPENSES REGLEES POUR L'ANNEE 2023**

Intitulé	Bilan	Tiers	Date Règlement	Réglé 2023
1 DEPENSES	53 961 010,80			735 447,20
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	2 232 767,58			162 796,04
3100 Honoraires Moe	1 662 592,32			132 328,65
00019 NH 19		00437 SARL OMEGA	11/10/2023	60 977,00
00020 2339-1701-NH20		00282 F.E.D.T. DARWIN CONCEPT	24/11/2023	64 145,20
00022 F23MRU091		1505 ETUDIS IDR	18/04/2023	3 305,24
00023 F23MRU290		1505 ETUDIS IDR	26/09/2023	3 901,21
3190 Honoraires MOE - Règlement MO	243 239,21			3 081,11
00023 F23MRU290		1505 ETUDIS IDR	26/09/2023	3 081,11
3210 Honoraires études géotechniques	68 514,28			
3220 Honoraires pour analyse de la qualité de l'air	37 823,81			
3230 Honoraires études acoustiques	22 014,65			
3240 Honoraires de CSPS	35 000,00			1 044,61
00006 NH 6		00293 ARCHITEX	10/01/2023	653,93
00007 NH 7		00293 ARCHITEX	08/02/2023	108,50
00008 NH 8		00293 ARCHITEX	18/12/2023	282,18
3250 Honoraires études topographiques	36 336,65			
3290 Honoraires autres études	74 814,79			2 821,00
00001 FAC2157		0931 CABINET ERIC DUGOUJON	17/05/2023	1 736,00
00002 FAC2412		0931 CABINET ERIC DUGOUJON	26/09/2023	1 085,00
3800 Révision des prix	52 431,87			23 520,67
00019 NH 19		00437 SARL OMEGA	11/10/2023	10 183,16
00020 2339-1701-NH20		00282 F.E.D.T. DARWIN CONCEPT	24/11/2023	11 225,42
00022 F23MRU091		1505 ETUDIS IDR	18/04/2023	742,34
00023 F23MRU290		1505 ETUDIS IDR	26/09/2023	1 369,75
4 TRAVAUX	51 706 543,22			570 711,72
4110 Travaux	48 686 479,00			460 751,82
00006 SIT 6 LOT 1		0669 SOLTECH SARL	17/05/2023	209 120,76
00007 DGD LOT 1		0689 SAPEF PAYSAGE	30/10/2023	212 342,22
00002 SIT 2 LOT 2		1510 TTMCB	08/02/2023	16 258,73
00003 SIT 3 LOT 2		0763 CITEOS BOURBON LUMIERE	08/02/2023	6 374,32
00004 SIT 4 LOT 2		0763 CITEOS BOURBON LUMIERE	17/05/2023	7 963,25
00005 DGD LOT 2		0763 CITEOS BOURBON LUMIERE	08/11/2023	8 692,54
4900 Imprévus travaux	2 179 064,18			
4903 Actualisation et révisions travaux	841 000,04			109 959,90
00006 SIT 6 LOT 1		0576 SBTPC	17/05/2023	44 974,27
00007 DGD LOT 1		0576 SBTPC	02/11/2023	46 835,75
00005 DGD LOT 2		0763 CITEOS BOURBON LUMIERE	08/11/2023	18 149,88
6 AUTRES DEPENSES	21 700,00			1 939,44
6101 Publication et insertion dans la presse	16 275,00			1 939,44
00001 CH23093205		00011 DILA - BOAMP	30/11/2023	781,20
00001 FA 189023		1413 SNJIR - SOCIETE NOUVELLE DU JIR	14/12/2023	528,72
00001 FA 488725		00010 LE QUOTIDIEN	06/12/2023	629,52
6102 Communication, concertation et reprographie	5 425,00			